

BULLETIN POUR L'ANNÉE 2013

de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Janvier 2014

CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE ENREGISTRÉES EN 2013

Les faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie

Il est encore trop tôt pour effectuer le bilan de l'évolution des principaux phénomènes de délinquance ayant visé les personnes physiques ou leurs biens en 2013.

Certes, comme chaque année, en 2014, on dispose dès le mois de janvier des nombres de faits constatés de crimes et délits non routiers enregistrés par la police et la gendarmerie l'année précédente. L'expérience montre que certains sont alors tentés de les considérer comme une mesure de la délinquance commise. Il semble que rien, ni personne ne puisse empêcher cet usage impropre des chiffres sur la délinquance enregistrée.

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) choisit donc de mettre à nouveau cette question en exergue dans la présente introduction du bulletin annuel sur la délinquance enregistrée en 2013, avant d'aborder les problèmes spécifiques qui se posent aujourd'hui.

Pour effectuer un bilan annuel de la délinquance subie par les personnes physiques (*violences, menaces, vols, tentatives de vol, actes de vandalisme ou encore fraudes à la carte bancaire*), il faut les interroger chaque année à ce sujet. Le dispositif statistique qui permet cette démarche a été lancé aux États-Unis au début des années 1970¹. On l'appelle « enquête annuelle de victimation ».

L'Angleterre et le Pays de Galles se sont dotés d'un tel dispositif en 2001, lorsque l'enquête « *British Crime Survey* » qui existait depuis 1981 est devenue annuelle. Son nom et son rythme de publication ont changé tout récemment : elle s'appelle désormais « *Crime Survey for England and Wales* »² et sa collecte a lieu tout au long de l'année afin que ses résultats soient mis à jour chaque trimestre³.

De même, dernièrement, l'Organisation des Nations unies a aidé le Mexique⁴ à se doter d'un outil statistique de ce type, sachant que d'autres pays comme l'Australie⁵ ou l'Afrique du Sud⁶ ont depuis quelques années relancé des enquêtes de victimation antérieures sur un rythme annuel.

En France métropolitaine, l'enquête annuelle de victimation, ou enquête « Cadre de vie et sécurité », est conduite par l'INSEE et l'ONDRP depuis 2007. La période couverte par les sept enquêtes nationales va de 2006 à 2012. Sur cette dernière, on dispose depuis décembre 2013, des tendances suivies par les atteintes aux biens (*vols, tentatives de vol, actes de vandalisme*)⁷ et une partie des atteintes aux personnes (*violences physiques, menaces ou injures hors ménage*)⁸ déclarées par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus interrogés par l'INSEE.



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Ecole militaire,
1, place Joffre – Case 39,
75700 PARIS 07 SP
Tél. : 01 76 64 89 00
Fax : 01 76 64 89 44
Contact : *Christophe Soulez*,
responsable du département ONDRP
ondrp@inhesj.fr

... (1) <http://www.bjs.gov/index.cfm?ty=dcdetail&iid=245>

... (2) <http://www.crimesurvey.co.uk/>

... (3) <http://www.ons.gov.uk/ons/rel/crime-stats/crime-statistics/period-ending-june-2013/sty-crime-summary.html>

... (4) <http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/mapaAmerica.html>

... (5) <http://www.abs.gov.au/Ausstats/abs@.nsf/0/4316BE26E63D614BCA2576CD001586D3?OpenDocument>

... (6) <http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/doc/4.3%20%203.%20label%20Schmidt.pdf>

... (7) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra-2013/02_DI_Victimation_Menages_2013.pdf

... (8) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra-2013/01_DI_Victimation_Perso.pdf

Ainsi, contrairement aux pays qui ne disposent que des statistiques sur les faits constatés par la police, en France, on peut s'appuyer sur les résultats de l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » pour étudier l'évolution des principaux phénomènes de délinquance visant les personnes physiques ou leurs biens. Ces résultats sont disponibles en fin d'année. Pour 2013, ils devraient être publiés en novembre 2014.

Sachant que les tendances sur 2006-2012 sont connues, il semble qu'attendre le mois de novembre prochain pour intégrer l'année 2013 à ce bilan ne soit pas une requête exagérée. Par le passé, cependant, l'impatience d'une partie des commentateurs les a conduit à vouloir conclure dès janvier, donc sur le seul fondement des nombres de faits constatés par la police et la gendarmerie diffusés dans le présent bulletin.

L'ONDRP insiste donc pour limiter la portée des statistiques qu'il publie dans son bulletin annuel sur la délinquance enregistrée. Ce paradoxe apparent résulte d'un choix de gouvernance statistique consistant à confier à un même organisme la présentation et le commentaire des faits constatés par la police et la gendarmerie d'une part, le développement et l'exploitation d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation d'autre part.

Un tel schéma prévient la confusion entre « délinquance enregistrée » et « délinquance commise ». En effet, le diffuseur du nombre de plaintes pour crimes et délits non routiers enregistrées par la police ou la gendarmerie est aussi celui qui communique la part des atteintes ne faisant pas l'objet de plainte.

L'Observatoire publie de façon régulière des estimations de taux de plainte d'environ 35 % pour l'ensemble vols et tentatives abordées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité », de l'ordre de 15 % pour les actes de vandalisme et même de moins de 10 % pour les violences sexuelles hors ménage ou les violences physiques ou sexuelles au sein du ménage déclarées par les personnes de 18 à 75 ans⁹.

Ce caractère partiel des statistiques sur les plaintes enregistrées par la police et la gendarmerie par rapport à l'ensemble des vols, violences ou atteintes subies par la population explique pourquoi elles ne peuvent pas être utilisées isolément pour établir un bilan de la délinquance. On doit s'assurer de la convergence des tendances entre délinquance enregistrée et enquêtes annuelles de victimation avant de pouvoir intégrer les premières dans un bilan statistique.

L'inverse n'est pas vrai, comme la France vient d'en faire l'expérience. En effet, l'impossibilité de comparer les nombres de faits constatés d'atteintes aux biens ou d'atteintes aux personnes en 2012 avec ceux qui l'ont été jusqu'en 2011 n'a pas empêché l'ONDRP d'établir un bilan sur la période 2006-2012 reposant, pour la dernière année, sur les seuls résultats de l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité ».

Ce n'est cependant pas une situation souhaitable. En effet, les comparaisons en tendance entre délinquance enregistrée et enquête de victimation, lorsqu'elles sont possibles, fournissent des éléments très instructifs, comme on peut le voir sur la période 2006-2011 dans le rapport annuel de novembre 2012. On avait alors observé non seulement des convergences en tendances en matière de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur ou de cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale mais aussi une divergence concernant les actes de vandalisme¹⁰.

Ce type de démarche n'a pas pu être mené dans le dernier rapport annuel en raison d'un phénomène que l'ONDRP a appelé « rupture de continuité statistique » il y a un an, dans son bulletin annuel de janvier 2013 portant sur la délinquance enregistrée en 2012.

* * *

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a révélé en novembre 2012¹¹ l'existence d'une rupture de séries qui limite fortement les possibilités d'exploitation des statistiques sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie, qui s'ajoutent à celles qui viennent d'être rappelées.

Aujourd'hui encore, la source des données sur les crimes et délits non routiers enregistrés par la police ou la gendarmerie est l'état 4001, c'est-à-dire un tableau composé de compteurs. Chaque case du tableau fournit pour un index d'infractions - il existe 103 index actifs numérotés de 1 à 107 - un nombre de faits constatés, de faits élucidés, de gardes à vue selon la durée et de personnes mises en cause selon différentes catégories d'âge et de sexe, de nationalité ou de décision en matière de liberté.

... (9) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/RA2012/D1_Victimation_1.pdf

... (10) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/RA2012/D1_Victimation_2.pdf/

... (11) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_bm/bm_2012-11.pdf

Un tableau de ce type ne permet pas de constituer une véritable base de données sur la délinquance enregistrée, car les compteurs sont alimentés séparément. Si, dans une procédure pour vols d'automobiles transmise par un service de police ou une unité de gendarmerie au procureur de la République, un homme majeur français est mis en cause, son enregistrement statistique se traduira par l'ajout d'une unité au compteur « homme majeur mis en cause pour vols d'automobile » et d'une autre à celui de « français mis en cause pour vols d'automobiles ».

Dans une véritable base de donnée statistique, le mis en cause figurerait dans un fichier anonyme comprenant son âge, son sexe, sa nationalité et l'index d'infraction pour lequel il a été mis en cause. Cela permettrait d'effectuer des analyses croisées des trois éléments de profil qui ne sont pas possible à partir de l'état 4001.

L'ONDRP a très souvent signalé le caractère anachronique de l'architecture de cet outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers, notamment dans l'introduction de ses bulletins annuels sur la délinquance enregistrée antérieurs¹².

La modernisation des outils d'enregistrement statistique des procédures, appelée de ses vœux par l'Observatoire, n'a pas suivi le même calendrier à la Police nationale et à la Gendarmerie nationale. Pour cette dernière, elle a eu lieu à une date précise, le 1^{er} janvier 2012, lors du lancement d'une nouvelle application appelée « Pulsar ». À la Police nationale, elle s'effectue de façon progressive depuis le printemps 2013 et s'étendra jusqu'en avril 2014.

Il y a un an, l'ONDRP devait expliquer pourquoi il considérait que les nombres de faits constatés par la Gendarmerie nationale en 2012 n'étaient pas comparables avec ceux qui l'avaient été jusqu'en 2011 avec l'outil précédent. Dans son bulletin annuel de janvier 2013, il justifiait ce choix par l'existence d'une « très probable rupture statistique »¹³ provoquée par le nouvel outil de saisie de la Gendarmerie nationale.

Aujourd'hui, grâce aux travaux de la « mission sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure » menée par l'Inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur, l'Inspection générale de la Police nationale, l'Inspection générale de la Gendarmerie nationale et l'Inspection générale de l'Insee, il est établi que « l'entrée en service du nouvel outil dans la Gendarmerie nationale en janvier 2012 a produit une rupture statistique » comme on peut le lire dans le rapport remis le 12 juillet 2013¹⁴.

On y apprend que cette rupture « a diverses origines : déplacements d'enregistrement entre contraventions et délits créant une remontée en niveau des délits constatés, ces déplacements étant sans doute dus à la fiabilisation de l'enregistrement permise par le nouvel outil ; bascules entre index de l'état 4001, liées à une meilleure précision de l'indexation ; prise en compte d'infractions spécifiques dans les index appropriés, alors qu'elles étaient répertoriées jusque là dans des index généralistes ».

Depuis janvier 2012, pour certains types d'infractions, notamment en matière d'atteintes aux biens et surtout d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, les gendarmes enregistrent dans leur nouvel outil de saisie des faits qui ne l'auraient pas été avec l'ancien outil ou qui auraient été comptabilisés à un autre index.

La mission d'inspection a entrepris une analyse des séries mensuelles de chaque index pour déterminer ceux qui ont subi un « décalage dû à l'outil ». L'ONDRP a souhaité faire figurer dans le présent bulletin annuel un chapitre à caractère méthodologique qui s'inscrit dans la continuité des travaux de la mission.

Pour l'Observatoire, il s'agit de revenir, à titre d'exemple, sur le cas de deux index d'infractions parmi ceux ayant été le plus fortement impactés par la rupture de série statistique afin d'étudier leurs variations sur une période comprenant désormais tous les mois de 2012 et aussi ceux de 2013.

La publication des statistiques annuelles sur les crimes et délits non routiers enregistrés par la police et la gendarmerie nationales s'accompagne d'autres restrictions d'usage, s'ajoutant à celles résultant de la rupture de continuité statistique en zone gendarmerie.

En matière de faits constatés d'escroqueries à la carte bancaire, l'évolution contrastée des pratiques d'enregistrement est bien connue des lecteurs réguliers des articles de l'Observatoire puisqu'elle y est évoquée de façon continue dans ses bulletins mensuels depuis celui de février 2010¹⁵.

... (12) En janvier 2012, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ba_2011.pdf, par exemple, ou précédemment en janvier 2010, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ba_2009.pdf

... (13) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bulletin_annuel_2012.pdf (page 3)

... (14) <http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Securite/Rapport-sur-l-enregistrement-des-plaintes-par-les-forces-de-securite-interieure>

... (15) <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-fevrier-2010.pdf>

On rappelle que, selon la période, des consignes opposées ont été transmises à la police et la gendarmerie entraînant de très fortes variations à la baisse, lorsqu'on incitait les victimes de ce type d'escroqueries à ne pas déposer plainte, ou à la hausse lorsqu'on considérait que la plainte était recevable même si la banque devait, plainte ou pas, rembourser le titulaire de la carte bancaire.

Une autre rupture statistique a résulté de l'arrêt de la Cour de cassation du 5 juin 2012¹⁶ qui stipule « qu'à la suite de l'entrée en application de la directive du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants d'États tiers en séjour irrégulier, telle qu'interprétée par la Cour de justice de l'Union européenne, le ressortissant d'un État tiers mis en cause, pour le seul délit prévu par l'article L. 621-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers, n'encourt pas l'emprisonnement lorsqu'il n'a pas été soumis préalablement aux mesures coercitives visées à l'article 8 de ladite directive ; qu'il ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef ».

Elle a donc concerné les infractions à la législation sur les étrangers et tout particulièrement ce qu'on appelle le « séjour irrégulier simple » qui, à la suite de cet arrêt, a été supprimé du Code pénal par loi du 31 décembre 2012.

En 2013, les policiers ont enregistré cinq fois moins de faits constatés d'infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers par rapport à 2011, car, désormais, les personnes dont la situation irrégulière sur le territoire est établie aux termes de la retenue à fin de vérification qui remplace la garde à vue, sont soumises à des décisions administratives hors du champ pénal, sauf en cas de soustraction à une décision administrative antérieure.

* * *

Aujourd'hui, une grande variété d'exemples extrêmement probants permet d'illustrer la dépendance des statistiques sur les faits constatés par la police et la gendarmerie à un ensemble de facteurs n'ayant que peu de relation avec la délinquance commise.

L'ONDRP espère que ces nombreuses péripéties et les fortes limitations qu'elles impliquent dans l'étude des variations annuelles des nombres de crimes et délits non routiers enregistrés, seront à même de convaincre le plus grand nombre de la nécessité d'encadrer très fortement les usages de ces statistiques, afin d'éviter de croire et de faire croire qu'elles peuvent à elles seules déterminer les principales tendances de la délinquance commise.

Stéfan LOLLIVIER

Inspecteur Général de l'INSEE

Président du conseil d'orientation de l'ONDRP

... (16) http://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_criminelle_578/9002_5_23502.html

LES VARIATIONS DES FAITS CONSTATÉS DE CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS ENREGISTRÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DE 2008 À 2013

La présentation et le commentaire des statistiques sur les crimes et délits non routiers constatés par la police et la gendarmerie ne couvrent qu'une partie d'entre eux, ceux pour lesquels les comparaisons annuelles sont possibles entre 2013 et les cinq années précédentes.

On trouvera dans l'introduction ci-dessus, ainsi qu'en note dans les tableaux concernés du chapitre 2, les motifs qui ont conduit l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) à déclarer certaines séries annuelles inexploitable en tendance.

Cela concerne la quasi-totalité des catégories agrégées des faits constatés par la Gendarmerie nationale et de très nombreux index d'infractions, notamment en matière d'atteintes aux biens ([Tableau AAB-GN-1](#)) ou d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ([Tableau AVIP-GN-1](#)).

Les indicateurs « Escroqueries et infractions économiques et financières » et « Infractions révélées par l'action des services » sont aussi touchés en raison de ruptures statistiques subies depuis plusieurs années par les faits d'escroqueries à la carte bancaire ([Tableau EIEF-PN-1](#)) et depuis 2012 par ceux d'infractions à la législation sur les étrangers ([Tableau IRAS-PN-1](#)).

AAB.1 LE NOMBRE DE FAITS DE VOLS SANS VIOLENCE CONSTATÉS PAR LA POLICE NATIONALE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE A AUGMENTÉ DE 4 % ENTRE 2012 ET 2013

En 2013, 1 158 720 vols sans violence ont été enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine, soit 4 % de plus qu'en 2012. En un an, ce nombre s'est accru de 45 025 faits constatés.

De 2008 à 2011, il avait connu trois baisses annuelles modérées (au plus de - 0,9 % entre 2009 et 2010) ainsi il était passé de 1 128 576 faits constatés de vols sans violence par la police en 2008 à environ 1 110 000 en 2011, soit - 1,6 % en trois ans. Entre 2011 et 2012, il avait peu varié (+ 0,3 %, soit + 3 543 faits constatés).

La hausse observée en 2013 en zone police résulte de l'accroissement de celle des faits de cambriolages et de vols simples contre des particuliers ainsi que de l'arrêt de la baisse des faits de vols liés aux véhicules à moteur.

En 2013, plus de 460 000 vols simples contre des particuliers ont été enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine, soit 6,7 % de plus qu'en 2012 (+ 28 846 faits constatés). Ce taux d'accroissement est supérieur à ceux observés depuis 2008 et, en particulier, il est plus de deux fois supérieur à celui mesuré de 2011 à 2012, soit + 3 %.

Parmi ces vols simples contre des particuliers, ceux s'étant déroulés dans des locaux ou lieux publics (hors vols à la tire) ont connu en zone police une hausse de 16 881 faits constatés sur un an en 2013, correspondant, à une augmentation de 6,7 % par rapport à 2012.

Pour les faits de vols à la tire, la variation en proportion a été supérieure à + 12 % : en 2013, la police a enregistré près de 87 400 d'entre eux, à comparer au chiffre de 77 800 en 2012. En un an, ce nombre s'est élevé de 12,4 % (soit + 9 657 faits constatés).

Chaque année, depuis 2008, le nombre de faits constatés de vols simples contre des particuliers a été supérieur en zone police à celui de l'année précédente. En 2008, les policiers en avaient constaté moins de 395 000. En cinq ans, leur nombre s'est élevé de 16,7 % (soit + 65 907 faits constatés). En volume, environ 44 % de cette augmentation a eu lieu entre 2012 et 2013.

En particulier, plus de la moitié de la hausse de 19 065 faits constatés de vols à la tire en zone police de 2008 à 2013, soit + 27,9 %, s'est produite entre les deux dernières années de la période d'étude.

AAB.2 EN 2013, LA HAUSSE DU NOMBRE DE FAITS CONSTATÉS DE CAMBRIOLAGES EN ZONE POLICE SE POURSUIT À UN RYTHME ANNUEL DE + 6,4 % QUI EST SUPÉRIEUR À CELUI DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Près de 215 000 cambriolages (*vols avec entrée par effraction, escalade ou fausses clés*) ont été enregistrés par la Police nationale en 2013. Ce nombre augmente chaque année depuis 2008.

À cette date, environ 180 000 faits de cette nature avaient été constatés par les policiers. En cinq ans, il s'est élevé de + 19,1 %, soit + 34 513 faits constatés de cambriolages en zone police entre 2008 et 2013.

La variation la plus récente a été la plus forte de la période : en 2013, les policiers ont enregistré environ 13 000 cambriolages de plus qu'en 2012, soit + 6,4 % sur un an. De 2009 à 2012, les variations annuelles avaient été comprises entre + 1,9 % (*entre 2009 et 2010*) et + 4,6 % (*entre 2010 et 2011*).

Cependant, pour le cas particulier des cambriolages de locaux d'habitations principales, la hausse de 7 % qu'on observe en zone police entre 2012 et 2013 (*soit + 9 283 faits constatés*), est inférieure à celle de 2011 : + 14,6 % par rapport à 2010, soit + 16 181 faits constatés.

Or, en 2011, le nombre de cambriolages enregistrés par la Police nationale, en dehors des cambriolages de locaux d'habitations principales, était en baisse, notamment ceux visant les locaux industriels, commerciaux ou financiers (- 11,6 % sur un an, soit - 4 402 faits constatés).

À l'inverse, en 2013, chaque type de cambriolages constatés a vu son nombre s'accroître par rapport à 2012 en zone police. Pour les cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers, il est en hausse de 4,1 %, soit + 1 243 faits constatés sur un an.

AAB.3 EN 2013, L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CAMBRIOLAGES DE LOCAUX D'HABITATIONS PRINCIPALES ENREGISTRÉS PAR LES GENDARMES S'EST RALENTIE DEPUIS 2008, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, CES FAITS ONT AUGMENTÉ DE PRÈS DE 64 % EN ZONE GENDARMERIE ET DE PRÈS DE 45 % EN ZONE POLICE

Les faits constatés de cambriolages de locaux d'habitations principales sont considérés par l'ONDRP comme n'ayant pas connu de rupture de continuité statistique en zone gendarmerie depuis 2012. Cette hypothèse repose en partie sur la tendance suivie par ces faits depuis 2008. Dans un contexte de forte hausse antérieure au lancement de la nouvelle application de saisie en janvier 2012, d'éventuels effets de celui-ci seraient très difficiles à observer. S'ils existaient, ils auraient sans doute un impact limité sur les variations exprimées en volume ou en proportion.

La mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes évoque cette question (annexe 33 de son rapport du 12 juillet 2013, page 160 ¹⁷) en ces termes : « s'il y a eu transfert » de faits constatés vers les cambriolages de locaux d'habitations principales, « cela ne se voit pas » car il serait « noyé par la forte hausse » des faits enregistrés par les gendarmes pour cet index d'infractions.

En 2013, les gendarmes ont enregistré 87 353 faits de cambriolages de locaux d'habitations principales, soit 1,3 % de plus qu'en 2012 (+ 1 113 faits constatés). Cette variation contraste avec celle des années précédentes : + 21,5 % entre 2010 et 2011 (*soit + 13 320 faits constatés*) et + 14,7 % entre 2011 et 2012 (*soit + 11 074 faits constatés*).

La tendance à la hausse du nombre de cambriolages de locaux d'habitations principales constatés en zone gendarmerie se poursuit donc en 2013 pour la cinquième année consécutive avec une intensité qui s'est fortement réduite.

En 2008, les gendarmes avaient enregistré un peu plus de 53 000 cambriolages de locaux d'habitations principales. Ce nombre a depuis connu une hausse de plus de 34 000 faits constatés, soit + 63,9 % en cinq ans.

En zone police, le nombre de faits constatés de cambriolages de locaux d'habitations principales a lui aussi augmenté chaque année depuis 2008 avec des taux d'accroissement annuels plus ou moins élevés (*Voir point 2*). Il est ainsi passé de moins de 98 500 en 2008 à plus de 142 000 en 2013, soit + 44,4 %.

... (17) <http://www.interieur.gouv.fr/content/download/63448/458217/file/13051-13027-01-enregistrement-des-plaintes-annexes.pdf>

La proportion de ménages se déclarant victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale est en hausse entre 2008 et 2012 en France métropolitaine d'après les résultats des enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Dans son rapport annuel de décembre 2013, on pouvait lire que pour ces atteintes « le taux de victimation de 1,9 % mesuré en 2012 est très significativement supérieur à celui de 2008. En 4 ans, il s'est accru de 0,6 point. ».

En conséquence, l'Observatoire considère que l'origine de l'augmentation des faits constatés par la police et la gendarmerie en matière de cambriolages de locaux d'habitations principales est une hausse de la fréquence de ces infractions entre 2008 et 2012. On rappelle que sans données extraites d'enquêtes annuelles de victimation, on ne pourrait pas interpréter ainsi la variation du nombre de faits constatés.

Il est trop tôt pour intégrer 2013 dans la période d'étude. Les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP portant sur les atteintes subies en 2013 devraient être connus en fin d'année 2014.

AAB.4 LA BAISSÉ DES FAITS CONSTATÉS DE VOLS LIÉS AUX VÉHICULES À MOTEUR S'INTERROMPT EN 2013 EN ZONE POLICE PAR RAPPORT À 2008, LEUR NOMBRE A DIMINUÉ DE PRÈS DE 16 %

En 2013 en France métropolitaine, les policiers ont enregistré 368 638 vols liés aux véhicules à moteur. Ce nombre augmente légèrement sur un an : + 0,6 % par rapport à 2012, soit + 2 087 faits constatés.

De 2008 à 2012, les faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur avaient diminué chaque année en zone police. Leur nombre est passé de plus de 437 000 à moins de 367 000, aux termes de baisses annuelles pouvant aller jusqu'à - 7,5 %, comme ce fut le cas entre 2010 et 2011 (soit - 30 651 faits constatés).

En 2013, la baisse ne se poursuit pas. Le nombre de vols liés aux véhicules à moteur enregistrés par la police n'en demeure pas moins proche de son niveau de 2012, et surtout, en recul de plus de 68 000 faits constatés par rapport à 2008, soit - 15,7 %.

Selon le type de vols liés aux véhicules à moteur, la variation des faits constatés en zone police entre 2012 et 2013 a été très différente : les faits de vols d'automobiles sont en hausse de 1,6 % sur un an (soit + 1 095 faits constatés) alors que ceux de vols de véhicules motorisés à 2 roues décroissent de plus de 9 % (soit - 4 779 faits constatés).

De même, les vols à la roulotte enregistrés par la police affichent une hausse assez marquée sur un an, + 3,5 % (soit 5 766 faits constatés) tandis que le nombre de faits de vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés ne varie quasiment pas (+ 23 faits constatés).

À partir des résultats des enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité », l'ONDRP écrivait dans son article de décembre 2013 cité au point précédent qu'en 2012, le taux de victimation des vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur est « très proche du taux observé pour 2011 » tout en se situant « à un niveau significativement inférieur à ceux mesurés de 2006 à 2010. ».

Le scénario ainsi suggéré, d'une stabilisation du nombre d'infractions commises en matière de vols liés aux véhicules à moteur après une période de forte baisse, semble en cohérence avec la variation entre 2012 et 2013 des nombres correspondants de faits enregistrés par la police nationale. Il faudra attendre fin 2014, pour confronter cette hypothèse de stabilisation aux évolutions des taux de victimation en 2013.

AAB.5 EN ZONE POLICE ET EN ZONE GENDARMERIE, LE NOMBRE DE FAITS CONSTATÉS DE VOLS À MAIN ARMÉE EST PLUS FAIBLE EN 2013 QUE LORS DES 4 ANNÉES PRÉCÉDENTES. CE N'EST PAS LE CAS POUR LES FAITS DE VOLS AVEC ARMES BLANCHES, SURTOUT CEUX ENREGISTRÉS PAR LA POLICE NATIONALE

D'après l'ONDRP, les index d'infractions relatifs aux vols à main armée et aux vols avec armes blanches n'ont pas connu de rupture de continuité suite à l'entrée en service en janvier 2012 de la nouvelle application de saisie de la Gendarmerie nationale. Cela ne signifie pas que l'enregistrement de ce type de faits n'a pas subi de modification mais plutôt qu'en l'état actuel des informations disponibles, ce n'est pas l'hypothèse jugée la plus probable.

En 2013, un peu plus de 4 000 faits de vols à main armée (avec arme à feu réelle ou factice) ont été enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine. En un an, ce nombre a très peu varié (- 0,3 %, soit - 11 faits constatés).

En 2008, il se situait à près de 4 800 faits constatés avant de connaître un pic à 5 495 en 2009. Depuis, le nombre de vols à main armée enregistrés par la police diminue, si bien que son niveau de 2013, soit 4 033, est le plus faible de la période étudiée. Il est en baisse de près de 16 % en cinq ans, soit - 760 faits constatés entre 2008 et 2013 en zone police.

Cependant, alors que moins de 350 vols à main armée contre des particuliers à leur domicile avaient été constatés par la police en 2008 et pas plus de 370 quatre ans plus tard en 2012, ce chiffre atteint 468 en 2013. Sur un an, il affiche une hausse de plus de 28 %, soit + 103 faits constatés en zone police alors qu'en zone gendarmerie il est stable. En 2013, les gendarmes ont enregistré 257 vols à main armée contre des particuliers à leur domicile, à comparer à 255 l'année précédente.

Au total, 1 201 faits de vols à main armée ont été constatés par les gendarmes en 2013, soit 6 % de moins qu'en 2012 (- 76 faits constatés). En 2008, ce nombre était supérieur à 1 300 et les trois années suivantes, il s'établissait à des valeurs supérieures, comprises entre 1 400 et 1 600 faits constatés. En cinq ans, il a diminué de 8,6 %, soit - 113 faits constatés par la Gendarmerie nationale.

Entre 2012 et 2013, le nombre de faits de vols avec armes blanches (y compris armes par destination) augmente de 5,5 % en zone police (soit + 401 faits constatés) et de 1 % en zone gendarmerie (soit + 11 faits constatés).

En 2013, les policiers ont enregistré 7 649 vols avec armes blanches et les gendarmes 1 127. Ce dernier chiffre est en baisse de 6,9 % en cinq ans, soit - 83 faits constatés par les gendarmes entre 2008 et 2013. En zone police, le nombre de faits de vols avec armes blanches de 2013 est supérieur de 1,5 % à celui de 2008 (soit + 110 faits constatés).

ENCADRÉ : Les vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand recensés par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a publié une fiche thématique dans son dernier rapport annuel portant sur l'« Évolution du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, entre 2008 et 2012 »¹⁸. Le niveau de détail proposé dans cette fiche est le résultat de l'exploitation des données recensées par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO). Cet office, intégré à la Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCODF) dispose d'une connaissance spécifique des vols à main armée. Dans ce bulletin, l'Observatoire se propose de présenter les dernières évolutions du nombre de vols à main armée contre le secteur marchand, selon le recensement effectué par l'OCLCO, en y intégrant l'année 2013.

En 2013, 3 210 vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand ont été recensés par l'OCLCO (partie 4 - tableau V1). Par rapport à 2012, leur nombre est en hausse de 1,9 % (soit + 59 faits). La hausse observée au cours de la dernière année fait suite à une période de trois années de baisses successives allant de 2009 à 2012. Leur nombre est passé de 4 270 en 2009 à 3 151 en 2012 soit - 26,2 %.

Avec 4 270 faits, 2009 est l'année pour laquelle le nombre de vols à main armée recensés par l'OCLCO était le plus élevé de la période. En 2013, il se situe à un niveau inférieur à celui observé entre 2009 et 2011.

La majeure partie des vols à main armée contre le secteur marchand recensés par l'OCLCO sont commis ou tentés contre des commerces de proximité, (2 143 faits en 2013, soit 66,8 %). Ainsi, c'est principalement l'évolution de ce type de vols à main armée qui détermine celle mesurée pour l'ensemble du secteur marchand. En particulier, la forte hausse observée entre 2008 et 2009 (+11,4%, soit + 437 faits) résulte des vols visant les commerces de proximité (+ 16,7 %, soit + 388 faits).

En 2009, 2 710 vols à main armée contre les commerces de proximité ont été enregistrés par l'OCLCO. Ce nombre a diminué de près de 27 % entre 2009 et 2012, soit - 729 vols à main armée sur trois ans. En 2013, leur nombre est en hausse de 8,2 %, soit + 162 faits. Il revient ainsi à son niveau de 2011, soit 2 129 faits constatés.

En 2013, le nombre de faits de vols à main armée augmente également pour les grandes surfaces (+ 71 vols à main armée, soit + 36,8 %) pour s'établir à 264 faits. Entre 2008 et 2012, il est passé de 420 en 2008 à 193 faits en 2012, ainsi il a diminué de plus de moitié en quatre ans.

224 vols à main armée contre les bijouteries ont été recensés par l'OCLCO en 2013, soit 103 de moins que l'année précédente (- 31,5 % en un an). Il s'agit de la deuxième année de baisse. Cette dernière année, la baisse est plus soutenue que celle observée l'année précédente : en 2012, leur nombre diminuait de 8,9 %, soit - 32 faits.

Précédemment leur nombre s'était fortement accru. Leur nombre qui était de 143 faits en 2008 atteignait 359 faits en 2011 (+ 216 faits en trois ans soit + 151,0 %). Le nombre recensé en 2013 est très proche de celui de 2009.

En 2013, le nombre de vols à main armée contre les établissements financiers recensés par l'OCLCO atteint 138 faits. Il a diminué de 22,5 % entre 2012 et 2013 (- 40 vols à main armée en un an). Cette diminution s'inscrit dans une évolution de plus long terme : - 64,3 % sur l'ensemble de la période 2008/2013, soit - 249 faits. En 2008, 387 faits avaient été enregistrés.

... (18) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra-2013/DII_oclco_CR.pdf

AAB.6 LE NOMBRE DE FAITS DE VOLS VIOLENTS SANS ARME CONSTATÉS PAR LA POLICE NATIONALE EN 2013 EST EN LÉGÈRE HAUSSE SUR UN AN. IL S'ÉLÈVE POUR LA CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE SI BIEN QUE, PAR RAPPORT À 2008, IL VARIE DE + 18,9 %

En 2013, en France métropolitaine, plus de la moitié des 102 466 vols avec violences sans arme enregistrés par la Police nationale sont des « vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public ». Près de 52 500 d'entre eux ont été constatés en zone police, soit un nombre supérieur de près d'un tiers à celui mesuré cinq ans auparavant (+ 32,8 %). En 2008, les policiers avaient constaté moins de 39 500 vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public.

La hausse de près de 13 000 faits constatés de ce type entre 2008 et 2013 représente près de 80 % de l'augmentation de l'ensemble des vols violents sans arme enregistrés par la police nationale : + 16 261 faits constatés sur cette période, soit + 18,7 %. En 2008, 86 205 vols violents sans arme avaient été constatés en zone police.

Entre 2012 et 2013, cependant, les variations observées ont été limitées : + 0,4 % sur un an pour le nombre de faits de vols violents sans arme constatés par la Police nationale (soit + 431 faits constatés) et + 0,2 % pour celui des vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public (soit + 88 faits constatés).

AAB.7 LE NOMBRE DE CRIMES ET DÉLITS DE TYPE DESTRUCTIONS OU DÉGRADATIONS ENREGISTRÉS PAR LA POLICE NATIONALE A BAISSÉ DE PLUS DE 100 000 FAITS CONSTATÉS EN 5 ANS. CETTE DIMINUTION DE 27,5 % ENTRE 2008 ET 2013 EST EN PARTIE DUE À UNE « PRATIQUES DE MINORATION » DONT L'EXISTENCE CONFIRMÉE EN 2013¹⁹ AVAIT ÉTÉ RÉVÉLÉE EN 2011 PAR LES TENDANCES OBSERVÉES DANS L'ENQUÊTE « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ »²⁰

En 2013, la Police nationale a constaté 270 556 faits de destructions ou dégradations, un type d'infractions qui, selon ses caractéristiques, peut aussi être enregistré comme « contraventions », soit en dehors de l'outil statistique « état 4001 ».

Chaque année depuis 2008, le nombre de crimes et délits de cette nature a été en baisse en zone police par rapport à l'année précédente, voire en baisse très marquée. Entre 2010 et 2011, il avait connu sa plus forte réduction : - 10 % sur un an, soit - 32 837 faits constatés. Entre 2012 et 2013, il diminue un peu moins fortement : - 4,7 % sur un an, soit - 13 365 faits constatés par la police nationale.

En cinq ans, le nombre de faits constatés de destructions, dégradations a baissé de 27,5 %, soit - 102 504 faits constatés entre 2008 et 2013 en zone police.

D'après les résultats des enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP, la part des ménages se déclarant victimes d'actes de vandalisme contre la voiture en 2012, ou taux de victimation, « est en baisse très significative par rapport à tous ceux observés de 2007 à 2010. Il a diminué de 1,2 point depuis 2007. Il se situait alors à 6 %. Lors des deux années suivantes, en 2008 et 2009, il avait peu varié, s'établissant à 5,9 % . »

Selon l'ONDRP, cette tendance a contribué aux variations les plus récentes du nombre de faits constatés de destructions ou dégradations par la Police nationale. Cependant, comme il l'écrivait dans son rapport annuel paru en novembre 2011, dans un contexte de stabilité initial du taux de victimation en matière d'actes de vandalisme contre la voiture, les « causes les plus probables de la baisse des faits constatés de crimes et délits de destructions ou dégradations de biens privés » étaient alors « un transfert, au sens numérique du terme, des plaintes pour délits vers celles pour contraventions de 5e classe et une baisse du taux de plainte ».

... (19) Point 5.2.1 (page 39) <http://www.interieur.gouv.fr/content/download/63449/458227/file/13051-13027-01-enregistrement-des-plaintes.pdf>

... (20) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/rapport_2010.pdf (page 108).

L'existence du phénomène de transfert évoqué a été documentée par la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui cite deux notes de 2006 de la direction centrale de la sécurité publique de la Police nationale qui ont eu un fort impact sur les « pratiques d'enregistrement délictuel ou contraventionnel des dégradations » faisant « chuter » leur nombre « d'environ 130 000 faits » entre 2006 et 2011.

Cette pratique que la mission appelle « contraventionnalisation injustifiée de délits » consiste à ne plus enregistrer comme faits constatés des procédures qui l'étaient auparavant, entraînant ainsi une baisse artificielle de leur nombre. L'expérience a montré qu'une enquête annuelle de victimation permet de repérer de telles pratiques.

AVIP.1 LE NOMBRE D'ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE²¹ ENREGISTRÉES PAR LA POLICE NATIONALE EST EN LÉGÈRE HAUSSE ENTRE 2012 ET 2013. DEPUIS 2008, IL S'EST ÉLEVÉ DE PLUS DE 7 %. CETTE AUGMENTATION SUR CINQ ANS RÉSULTE À 90 % DE VARIATIONS ANNUELLES DATANT DE 2009 ET 2010

En 2013, un peu moins de 375 000 faits constatés de violences physiques, de violences sexuelles ou de menaces criminelles ou délictuelles ont été enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine. Ces infractions forment l'indicateur des « atteintes volontaires à l'intégrité physique » de l'ONDRP.

En 2012, moins de 371 000 d'entre elles avaient été constatées. Ce nombre augmente de 0,9 % sur un an (soit + 3 240 faits constatés). Cette hausse modérée avait été précédée d'une période de quasi-stabilité allant de 2010 à 2012. Les variations annuelles étaient alors de très faible intensité en zone police : - 0,2 % entre 2010 et 2011 (soit - 610 faits constatés) et - 0,1 % entre 2011 et 2012 (soit - 217 faits constatés).

Elles contrastent avec celles observées en 2009 et 2010 puisque ces dernières affichent chacune + 3,2 % sur un an. Entre 2008 et 2010, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées par la Police nationale est ainsi passé de moins de 349 000 à près de 372 000, soit + 6,6 % en deux ans.

En conséquence, la hausse de 7,3 % du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique mesurées en zone police entre 2008 et 2013, soit + 25 414 faits constatés, s'explique en volume à 90,5 % par celle intervenue lors des deux premières années de la période étudiée.

AVIP.2 DEPUIS 2009, LE NOMBRE DE FAITS DE VIOLENCES PHYSIQUES N'AYANT PAS POUR OBJET LE VOL, OU VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES²² N'AUGMENTE PLUS EN ZONE POLICE, CONTRAIREMENT AUX FAITS DE VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES OU À CEUX DE MENACES

En 2013, la police a enregistré 114 261 faits de violences physiques crapuleuses (vols avec violences, voir points AAB.5 et AAB.6, et infractions connexes) et 177 413 faits de violences physiques d'une autre nature.

Ces faits, appelés « violences physiques non crapuleuses » par l'ONDRP, ont des motifs différents du vol. Ces violences ne doivent pas être qualifiées de « gratuites ». Si certaines d'entre elles peuvent avoir pour origine un motif qu'on jugerait dérisoire au regard de leur gravité, « un mauvais regard », « une bousculade dans un lieu public » ou « une place dans une file d'attente », cela ne signifie pas qu'elles en sont dépourvues.

... (21) Les faits constatés d'homicides ne sont pas évoqués dans le présent bulletin annuel. Ils font l'objet d'un article spécifique de la collection « Repères » (<http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/reperes>).

... (22) Par exemple, violences intrafamiliales, violences sur le lieu de travail ou altercations dans des situations de la vie quotidienne (circulation routière, lieux accueillant du public).

Le nombre de violences physiques non crapuleuses enregistrées par la police nationale en 2013 se situe à quelques unités près à son niveau de 2009, soit 177 393 faits constatés. Il avait alors été atteint après une variation assez forte par rapport à 2008 : + 3,3 % sur un an, soit + 5 597 faits constatés.

Depuis quatre années, il varie de façon bien plus limitée en zone police : + 1 % en 2010, + 0,2 % en 2011 et même une baisse de 1,5 % en 2012. En 2013, il augmente très légèrement sur un an (+ 0,3 %, soit + 520 faits constatés).

Entre 2009 et 2013, les nombres annuels de violences physiques non crapuleuses enregistrées par la Police nationale sont compris dans un intervalle étroit, entre 176 893 et 179 553 faits constatés.

Depuis 2008, le nombre de faits constatés de violences physiques crapuleuses n'a pas connu une pareille période de stabilité. Il a surtout varié entre 2008 et 2010, passant de moins de 98 700 faits constatés à plus de 112 000 en zone police, soit + 13,9 % en deux ans. Depuis 2010, la hausse a été moins forte : + 2 % en trois ans (soit + 2 221 faits constatés).

En 2013, les policiers ont enregistré 114 261 violences physiques crapuleuses, soit près de 16 % de plus qu'en 2008 (+ 15 261 faits constatés). La hausse la plus récente, soit + 809 faits constatés entre 2012 et 2013, n'a pas dépassé + 1 %.

Pour les faits de menaces, l'accroissement observé entre 2008 et 2013 en zone police, soit + 6,7 % sur cinq ans (+ 4 164 faits constatés), a été plus progressif.

Il s'est effectué en deux temps : une hausse de 3,7 % a eu lieu de 2008 à 2010 (soit + 2 312 faits constatés), puis, une baisse de 1,5 % en 2011 (soit - 949 faits constatés), une augmentation de 4,4 % est intervenue entre 2011 et 2013 (soit + 2 801 faits constatés).

AVIP.3 EN 2013, LE NOMBRE DE FAITS DE COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES NON MORTELS SUR PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS EST ORIENTÉ À LA BAISSÉ EN ZONE POLICE, ALORS QUE LES FAITS DE VIOLENCES, MAUVAIS TRAITEMENTS ET ABANDONS D'ENFANTS SONT EN FORTE HAUSSE SUR UN AN

Les faits de violences physiques non mortelles hors vol sont enregistrés selon deux index d'infractions en fonction de l'âge de la victime. L'index servant à comptabiliser les faits de violences physiques non crapuleuses sur personnes de moins de 15 ans est appelé « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ». Il comprend donc aussi des faits de nature différente, comme les abandons d'enfants.

En 2013, les policiers ont enregistré un peu moins de 135 200 coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus. Ce nombre est en très légère baisse par rapport à 2012 (- 0,3 %, soit - 377 faits constatés). Cette variation s'inscrit dans la continuité des précédentes : - 0,1 % entre 2009 et 2010, - 0,2 % entre 2010 et 2011, et une diminution plus marquée de - 2 % entre 2011 et 2012.

En quatre ans, le nombre de coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus a décru de 2,6 % en zone police (soit - 3 622 faits constatés). En 2009, il se situait à près de 138 900. Il venait alors de connaître une hausse de 3,3 % par rapport à 2008 (soit + 4 438 faits constatés).

Or, entre 2008 et 2009, l'augmentation du nombre de faits de « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » constatés par la Police nationale avait été assez proche en proportion : + 3,8 % sur un an, soit + 469 faits constatés.

Pour cet index d'infractions, en revanche, la hausse annuelle s'est poursuivie les deux années suivantes à un rythme encore plus élevé : + 7,4 % en 2010 et + 4,3 % en 2011. Leur nombre est passé de 12 335 en 2008 à 14 339 en 2011, soit + 16,4 % en trois ans en zone police.

En 2013, après une baisse de 2,3 % l'année précédente, le nombre de faits de « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » constatés par la Police nationale repart à la hausse. Il s'élève alors fortement : + 7,4 % par rapport à 2012, soit + 1 042 faits constatés.

Il s'établit ainsi à plus de 15 000 faits constatés en 2013 en zone police, soit + 22 % en cinq ans (+ 2 712 faits constatés).

AVIP.4 ENTRE 2012 ET 2013, LE NOMBRE DE FAITS DE VIOLENCES SEXUELLES VARIE DE +2% EN ZONE POLICE PAR RAPPORT À 2008, IL EST STABLE

En 2013, 3 074 viols sur mineurs ont été constatés par la Police nationale, soit 3,4% de plus sur un an (+ 101 faits constatés).

Les faits d'agressions sexuelles enregistrés sont eux aussi en hausse par rapport à 2012: +2,1 % pour les « harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s » enregistrés en zone police sur un an (soit + 85 faits constatés), et + 3,4 % pour les faits de « harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s » (soit + 181 faits constatés).

Les faits de viols sur majeurs constatés par la police diminuent quant à eux de 1,5 % entre 2012 et 2013 (soit - 52 faits constatés).

Dans l'ensemble, les faits de violences sexuelles augmentent de 2% sur un an en zone police (soit + 315 faits constatés). Leur nombre, soit 16 072 en 2013, se situe à un niveau quasiment égal à celui observé en 2008, soit 16 060 faits constatés par la Police nationale.

Sur cinq ans, le nombre des viols enregistrés varie modérément en zone police: + 1,5 % pour les faits de viols sur majeurs (soit + 51 faits constatés) et - 1,3 % pour ceux de viols sur mineurs (soit - 42 faits constatés). En 2013, la Police nationale a constaté 3 347 viols sur majeurs et 3 074 viols sur mineurs.

ILS.1 L'ACTION D'INITIATIVE DES SERVICES EN MATIÈRE D'INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS S'EST TRADUIT PAR UNE HAUSSE DE 10,6% DU NOMBRE DE FAITS CONSTATÉS DE CETTE NATURE ENTRE 2008 ET 2013 EN ZONE POLICE

En 2013, la Police nationale a enregistré 138 339 infractions à la législation sur les stupéfiants, dont 121 364 « usages de stupéfiants », soit près de 88 % d'entre eux, 9 524 « usages-revente de stupéfiants » (6,9 %) ou encore 5 293 « trafic et revente sans usage » (3,8 %).

Par rapport à 2012, le nombre de faits constatés d'infractions à la législation sur les stupéfiants est en hausse de 1,7% en zone police, soit + 2 352 faits constatés. Il augmente sur un an de la même proportion pour les faits d'usages de stupéfiants (soit + 1 987 faits constatés).

Les faits de « trafic et revente sans usage » constatés par la Police nationale se sont, quant à eux, accrus de près de 10 % entre 2012 et 2013 (soit + 412 faits constatés) et ceux d'usage-revente de stupéfiants » de + 7,9 % (soit + 698 faits constatés).

En 2008, environ 125 000 infractions à la législation sur les stupéfiants avaient été enregistrées par la Police nationale. En cinq ans, ce nombre s'est élevé de plus de 10 % (soit + 13 212 faits constatés).

Entre 2008 et 2013, les faits d'usages de stupéfiants ont connu une variation de près de + 13 % en zone police (soit + 13 882 faits constatés). En 2008, moins de 108 000 infractions de cette nature avaient été constatées par la Police nationale.

Le nombre de faits de « trafic et revente sans usage » progresse de plus de 11 % sur cinq ans (soit + 540 faits constatés) alors que celui des « usages-revente de stupéfiants » diminue de 3 % sur la même période (soit - 292 faits constatés).

Un peu plus de 4 750 faits de « trafic et revente sans usage » et 9 816 faits d'usage-revente de stupéfiants ont été enregistrés en zone police en 2008.

TABLEAUX SUR LES FAITS CONSTATÉS DE CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS ENREGISTRÉS EN 2008 ET 2013 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

[Tableau AAB-PN-1](#) Les faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau AAB-PN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AAB-PN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AAB-GN-1](#) Les faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau AAB-GN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AAB-GN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AVIP-PN-1](#) Les faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau AVIP-PN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AVIP-PN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AVIP-GN-1](#) Les faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau AVIP-GN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AVIP-GN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau EIEF-PN-1](#) Les faits constatés d'**Escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau EIEF-PN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'**Escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau EIEF-PN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'**Escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau EIFF-GN-1](#) Les faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau EIFF-GN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau EIFF-GN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau IRAS-PN-1](#) Les faits constatés d'Infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau IRAS-PN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'Infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau IRAS-PN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau IRAS-GN-1](#) Les faits constatés d'Infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau IRAS-GN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'Infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau IRAS-GN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AUT-PN-1](#) Les faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau AUT-PN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AUT-PN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AUT-GN-1](#) Les faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013

[Tableau AUT-GN-2](#) Variations en volume du nombre de faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

[Tableau AUT-GN-3](#) Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans

1. LES FAITS CONSTATÉS D'ATTEINTES AUX BIENS

Tableau AAB-PN-1 Les faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013.

Index	Nombre de Faits constatés par la <u>Police Nationale</u> en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	1 600 173	1 583 688	1 556 764	1 516 794	1 510 943	1 543 424
	Vols sans violence	1 128 576	1 127 062	1 117 013	1 110 152	1 113 695	1 158 720
	Vols liés aux véhicules à moteurs	437 177	428 993	408 434	377 873	366 551	368 638
35	Vols d'automobiles	82 302	78 875	75 635	73 760	70 445	71 540
37	Vols à la roulotte	190 229	190 515	184 829	166 476	162 878	168 644
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	103 531	98 671	91 408	82 505	80 895	80 918
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	60 965	60 827	56 432	55 012	52 197	47 418
34	Vols de véhicules de transport avec fret	150	105	130	120	136	118
	Cambriolages	180 422	185 386	188 867	197 579	201 926	214 935
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	98 431	105 605	110 651	126 832	132 834	142 117
28	Cambriolages de résidences secondaires	1 936	2 249	2 442	2 399	2 568	3 022
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	38 602	37 588	37 963	33 561	30 346	31 589
30	Cambriolages d'autres lieux	41 453	39 944	37 811	34 787	36 178	38 207
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	394 249	396 008	402 151	418 628	431 310	460 156
32	Vols à la tire	68 330	69 312	71 721	71 630	77 738	87 395
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	106 483	107 190	106 418	107 512	102 860	105 168
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	219 436	219 506	224 012	239 486	250 712	267 593
	Autres vols sans violence	116 728	116 675	117 561	116 072	113 908	114 991
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	5 640	5 800	5 138	5 840	5 918	6 379
33	Vols à l'étalage	52 443	58 569	60 035	56 092	56 906	57 680
39	Vols simples sur chantier	6 629	5 890	7 229	7 594	6 619	6 372
40	Vols simples sur exploitations agricoles	134	113	129	133	114	184
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	51 882	46 303	45 030	46 413	44 351	44 376
	Vols avec violences	98 537	104 092	112 215	111 943	113 327	114 148
	Vols à main armée	4 793	5 495	4 662	4 321	4 044	4 033
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	352	302	240	183	186	116
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	2 906	3 457	2 905	2 547	2 404	2 450
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	25	25	36	52	41	24
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	347	388	398	384	365	468
19	Autres vols à main armée	1 163	1 323	1 083	1 155	1 048	975
	Vols avec armes blanches	7 539	7 842	8 242	7 740	7 248	7 649
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	692	885	968	842	772	784
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	413	472	519	516	446	516
22	Autres vols avec armes blanches	6 434	6 485	6 755	6 382	6 030	6 349
	Vols violents sans arme	86 205	90 755	99 311	99 882	102 035	102 466
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	601	684	689	608	540	604
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	841	877	930	835	914	949
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	39 450	42 299	47 951	48 491	52 321	52 409
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	45 313	46 895	49 741	49 948	48 260	48 504
	Destructions, dégradations	373 060	352 534	327 536	294 699	283 921	270 556
62	Incendies volontaires de biens publics	4 031	4 102	3 974	3 647	3 029	3 029
63	Incendies volontaires de biens privés	30 287	33 500	31 543	29 015	26 731	23 737
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	32	21	25	15	11	23
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	50	35	54	40	86	43
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	27 206	25 655	24 341	21 453	21 378	21 672
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	121 451	115 515	108 863	102 184	103 517	101 127
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	190 003	173 706	158 736	138 345	129 169	120 925

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

Tableau AAB-PN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la <u>Police Nationale</u> en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
	Atteintes aux biens	- 16 485	- 26 924	- 39 970	- 5 851	+ 32 481	- 56 749
	Vols sans violence	- 1 514	- 10 049	- 6 861	+ 3 543	+ 45 025	+ 30 144
	Vols liés aux véhicules à moteurs	- 8 184	- 20 559	- 30 561	- 11 322	+ 2 087	- 68 539
35	Vols d'automobiles	- 3 427	- 3 240	- 1 875	- 3 315	+ 1 095	- 10 762
37	Vols à la roulotte	+ 286	- 5 686	- 18 353	- 3 598	+ 5 766	- 21 585
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	- 4 860	- 7 263	- 8 903	- 1 610	+ 23	- 22 613
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	- 138	- 4 395	- 1 420	- 2 815	- 4 779	- 13 547
34	Vols de véhicules de transport avec fret	- 45	+ 25	- 10	+ 16	- 18	- 32
	Cambriolages	+ 4 964	+ 3 481	+ 8 712	+ 4 347	+ 13 009	+ 34 513
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	+ 7 174	+ 5 046	+ 16 181	+ 6 002	+ 9 283	+ 43 686
28	Cambriolages de résidences secondaires	+ 313	+ 193	- 43	+ 169	+ 454	+ 1 086
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	- 1 014	+ 375	- 4 402	- 3 215	+ 1 243	- 7 013
30	Cambriolages d'autres lieux	- 1 509	- 2 133	- 3 024	+ 1 391	+ 2 029	- 3 246
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	+ 1 759	+ 6 143	+ 16 477	+ 12 682	+ 28 846	+ 65 907
32	Vols à la tire	+ 982	+ 2 409	- 91	+ 6 108	+ 9 657	+ 19 065
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	+ 707	- 772	+ 1 094	- 4 652	+ 2 308	- 1 315
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	+ 70	+ 4 506	+ 15 474	+ 11 226	+ 16 881	+ 48 157
	Autres vols sans violence	+ 5 547	+ 2 143	- 2 876	- 83	+ 988	- 1 737
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	+ 160	- 662	+ 702	+ 78	+ 461	+ 739
33	Vols à l'étalage	+ 6 126	+ 1 466	- 3 943	+ 814	+ 774	+ 5 237
39	Vols simples sur chantier	- 739	+ 1 339	+ 365	- 975	- 247	- 257
40	Vols simples sur exploitations agricoles	- 21	+ 16	+ 4	- 19	+ 70	+ 50
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	- 5 579	- 1 273	+ 1 383	- 2 062	+ 25	- 7 506
	Vols avec violences	+ 5 555	+ 8 123	- 272	+ 1 384	+ 821	+ 15 611
	Vols à main armée	+ 702	- 833	- 341	- 277	- 11	- 760
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	- 50	- 62	- 57	+ 3	- 70	- 236
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	+ 551	- 552	- 358	- 143	+ 46	- 456
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	+ 11	+ 16	- 11	- 17	- 1
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	+ 41	+ 10	- 14	- 19	+ 103	+ 121
19	Autres vols à main armée	+ 160	- 240	+ 72	- 107	- 73	- 188
	Vols avec armes blanches	+ 303	+ 400	- 502	- 492	+ 401	+ 110
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 193	+ 83	- 126	- 70	+ 12	+ 92
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	+ 59	+ 47	- 3	- 70	+ 70	+ 103
22	Autres vols avec armes blanches	+ 51	+ 270	- 373	- 352	+ 319	- 85
	Vols violents sans arme	+ 4 550	+ 8 556	+ 571	+ 2 153	+ 431	+ 16 261
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 83	+ 5	- 81	- 68	+ 64	+ 3
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	+ 36	+ 53	- 95	+ 79	+ 35	+ 108
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	+ 2 849	+ 5 652	+ 540	+ 3 830	+ 88	+ 12 959
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	+ 1 582	+ 2 846	+ 207	- 1 688	+ 244	+ 3 191
	Destructions, dégradations	- 20 526	- 24 998	- 32 837	- 10 778	- 13 365	- 102 504
62	Incendies volontaires de biens publics	+ 71	- 128	- 327	- 618	0	- 1 002
63	Incendies volontaires de biens privés	+ 3 213	- 1 957	- 2 528	- 2 284	- 2 994	- 6 550
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	- 11	+ 4	- 10	- 4	+ 12	- 9
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	- 15	+ 19	- 14	+ 46	- 43	- 7
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	- 1 551	- 1 314	- 2 888	- 75	+ 294	- 5 534
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	- 5 936	- 6 652	- 6 679	+ 1 333	- 2 390	- 20 324
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	- 16 297	- 14 970	- 20 391	- 9 176	- 8 244	- 69 078

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

Tableau AAB-PN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion* (en %) des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
	Atteintes aux biens	- 1,0	- 1,7	- 2,6	- 0,4	+ 2,1	- 3,5
	Vols sans violence	- 0,1	- 0,9	- 0,6	+ 0,3	+ 4,0	+ 2,7
	Vols liés aux véhicules à moteurs	- 1,9	- 4,8	- 7,5	- 3,0	+ 0,6	- 15,7
35	Vols d'automobiles	- 4,2	- 4,1	- 2,5	- 4,5	+ 1,6	- 13,1
37	Vols à la roulotte	+ 0,2	- 3,0	- 9,9	- 2,2	+ 3,5	- 11,3
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	- 4,7	- 7,4	- 9,7	- 2,0	+ 0,0	- 21,8
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	- 0,2	- 7,2	- 2,5	- 5,1	- 9,2	- 22,2
34	Vols de véhicules de transport avec fret	- 30,0	+ 23,8	- 7,7	+ 13,3	- 13,2	- 21,3
	Cambriolages	+ 2,8	+ 1,9	+ 4,6	+ 2,2	+ 6,4	+ 19,1
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	+ 7,3	+ 4,8	+ 14,6	+ 4,7	+ 7,0	+ 44,4
28	Cambriolages de résidences secondaires	+ 16,2	+ 8,6	- 1,8	+ 7,0	+ 17,7	+ 56,1
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	- 2,6	+ 1,0	- 11,6	- 9,6	+ 4,1	- 18,2
30	Cambriolages d'autres lieux	- 3,6	- 5,3	- 8,0	+ 4,0	+ 5,6	- 7,8
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	+ 0,4	+ 1,6	+ 4,1	+ 3,0	+ 6,7	+ 16,7
32	Vols à la tire	+ 1,4	+ 3,5	- 0,1	+ 8,5	+ 12,4	+ 27,9
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	+ 0,7	- 0,7	+ 1,0	- 4,3	+ 2,2	- 1,2
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	+ 0,0	+ 2,1	+ 6,9	+ 4,7	+ 6,7	+ 21,9
	Autres vols sans violence	- 0,0	+ 0,8	- 1,3	- 1,9	+ 1,0	- 1,5
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	+ 2,8	- 11,4	+ 13,7	+ 1,3	+ 7,8	+ 13,1
33	Vols à l'étalage	+ 11,7	+ 2,5	- 6,6	+ 1,5	+ 1,4	+ 10,0
39	Vols simples sur chantier	- 11,1	+ 22,7	+ 5,0	- 12,8	- 3,7	- 3,9
40	Vols simples sur exploitations agricoles	- 15,7	+ 14,2	+ 3,1	- 14,3	+ 61,4	+ 37,3
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	- 10,8	- 2,7	+ 3,1	- 4,4	+ 0,1	- 14,5
	Vols avec violences	+ 5,6	+ 7,8	- 0,2	+ 1,2	+ 0,7	+ 15,8
	Vols à main armée	+ 14,6	- 15,2	- 7,3	- 6,4	- 0,3	- 15,9
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	- 14,2	- 20,5	- 23,8	+ 1,6	- 37,6	- 67,0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	+ 19,0	- 16,0	- 12,3	- 5,6	+ 1,9	- 15,7
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0,0	+ 44,0	+ 44,4	- 21,2	- 41,5	- 4,0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	+ 11,8	+ 2,6	- 3,5	- 4,9	+ 28,2	+ 34,9
19	Autres vols à main armée	+ 13,8	- 18,1	+ 6,6	- 9,3	- 7,0	- 16,2
	Vols avec armes blanches	+ 4,0	+ 5,1	- 6,1	- 6,4	+ 5,5	+ 1,5
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 27,9	+ 9,4	- 13,0	- 8,3	+ 1,6	+ 13,3
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	+ 14,3	+ 10,0	- 0,6	- 13,6	+ 15,7	+ 24,9
22	Autres vols avec armes blanches	+ 0,8	+ 4,2	- 5,5	- 5,5	+ 5,3	- 1,3
	Vols violents sans arme	+ 5,3	+ 9,4	+ 0,6	+ 2,2	+ 0,4	+ 18,9
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 13,8	+ 0,7	- 11,8	- 11,2	+ 11,9	+ 0,5
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	+ 4,3	+ 6,0	- 10,2	+ 9,5	+ 3,8	+ 12,8
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	+ 7,2	+ 13,4	+ 1,1	+ 7,9	+ 0,2	+ 32,8
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	+ 3,5	+ 6,1	+ 0,4	- 3,4	+ 0,5	+ 7,0
	Destructions, dégradations	- 5,5	- 7,1	- 10,0	- 3,7	- 4,7	- 27,5
62	Incendies volontaires de biens publics	+ 1,8	- 3,1	- 8,2	- 16,9	0,0	- 24,9
63	Incendies volontaires de biens privés	+ 10,6	- 5,8	- 8,0	- 7,9	- 11,2	- 21,6
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	- 34,4	+ 19,0	-	-	-	- 28,1
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	- 30,0	+ 54,3	- 25,9	+ 115,0	- 50,0	- 14,0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	- 5,7	- 5,1	- 11,9	- 0,3	+ 1,4	- 20,3
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	- 4,9	- 5,8	- 6,1	+ 1,3	- 2,3	- 16,7
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	- 8,6	- 8,6	- 12,8	- 6,6	- 6,4	- 36,4

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

Tableau AAB-GN-1 Les faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Nombre de Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens*	643 325	643 961	627 696	629 685	654 807	679 366
	Vols sans violence*	570 667	576 681	565 942	573 480	590 064	612 977
	Vols liés aux véhicules à moteurs*	203 223	200 809	185 703	174 252	179 404	184 122
35	Vols d'automobiles	48 775	48 867	45 616	42 472	40 860	40 410
37	Vols à la roulotte	99 822	97 518	86 601	80 157	80 859	81 313
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés*	35 334	35 151	36 103	36 303	43 123	48 653
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	19 064	19 085	17 223	15 159	14 352	13 582
34	Vols de véhicules de transport avec fret	228	188	160	161	210	164
	Cambriolages*	117 751	125 914	127 217	135 759	150 700	157 752
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	53 306	58 545	61 846	75 166	86 240	87 353
28	Cambriolages de résidences secondaires	12 577	13 009	11 585	11 874	12 448	13 698
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	31 678	33 298	33 426	29 901	29 793	32 191
30	Cambriolages d'autres lieux	20 190	21 062	20 360	18 818	22 219	24 510
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)*	187 351	190 900	190 610	197 530	192 525	201 252
32	Vols à la tire*	19 403	19 088	17 518	17 229	23 004	25 644
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés*	85 250	87 674	86 660	89 497	79 680	80 144
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	82 698	84 138	86 432	90 804	89 841	95 464
	Autres vols sans violence	62 342	59 058	62 412	65 939	67 435	69 851
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	3 931	3 318	2 732	2 717	2 043	2 388
33	Vols à l'étalage	10 281	10 715	10 729	11 437	12 913	13 886
39	Vols simples sur chantier	11 016	9 372	10 464	10 867	9 752	9 722
40	Vols simples sur exploitations agricoles	7 420	6 840	7 489	8 469	9 750	10 426
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	29 694	28 813	30 998	32 449	32 977	33 429
	Vols avec violences*	8 096	8 673	8 823	9 023	10 487	10 509
	Vols à main armée	1 314	1 579	1 536	1 405	1 277	1 201
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	77	95	96	53	44	39
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	596	769	728	659	694	671
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	5	4	6	11	2	2
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	260	285	276	305	255	257
19	Autres vols à main armée	376	426	430	377	282	232
	Vols avec armes blanches	1 210	1 248	1 271	1 199	1 116	1 127
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	160	238	242	252	244	244
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	164	188	181	177	187	164
22	Autres vols avec armes blanches	886	822	848	770	685	719
	Vols violents sans arme*	5 572	5 846	6 016	6 419	8 094	8 181
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	225	234	234	214	241	236
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	531	555	544	568	510	595
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public*	1 913	1 997	2 095	2 333	3 022	3 051
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes*	2 903	3 060	3 143	3 304	4 321	4 299
	Destructions, dégradations*	64 562	58 607	52 931	47 182	54 256	55 880
62	Incendies volontaires de biens publics	1 414	1 593	1 486	1 365	1 275	1 615
63	Incendies volontaires de biens privés	5 353	6 387	6 565	6 217	6 348	6 060
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	12	11	5	7	2	8
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	73	57	61	48	59	22
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	17 672	17 036	15 860	14 178	13 922	14 937
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	21 765	18 757	16 288	14 798	15 415	15 971
68	Destructions et dégradations de véhicules privés*	18 273	14 766	12 666	10 569	17 235	17 267

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

Tableau AAB-GN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013* - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
	Atteintes aux biens*	+ 636	- 16 265	+ 1 989	+ 25 122	+ 24 559	+ 36 041
	Vols sans violence*	+ 6 014	- 10 739	+ 7 538	+ 16 584	+ 22 913	+ 42 310
	Vols liés aux véhicules à moteurs*	- 2 414	- 15 106	- 11 451	+ 5 152	+ 4 718	- 19 101
35	Vols d'automobiles	+ 92	- 3 251	- 3 144	- 1 612	- 450	- 8 365
37	Vols à la roulotte	- 2 304	- 10 917	- 6 444	+ 702	+ 454	- 18 509
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés*	- 183	+ 952	+ 200	+ 6 820	+ 5 530	+ 13 319
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	+ 21	- 1 862	- 2 064	- 807	- 770	- 5 482
34	Vols de véhicules de transport avec fret	- 40	- 28	+ 1	+ 49	- 46	- 64
	Cambriolages*	+ 8 163	+ 1 303	+ 8 542	+ 14 941	+ 7 052	+ 40 001
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	+ 5 239	+ 3 301	+ 13 320	+ 11 074	+ 1 113	+ 34 047
28	Cambriolages de résidences secondaires	+ 432	- 1 424	+ 289	+ 574	+ 1 250	+ 1 121
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	+ 1 620	+ 128	- 3 525	- 108	+ 2 398	+ 513
30	Cambriolages d'autres lieux*	+ 872	- 702	- 1 542	+ 3 401	+ 2 291	+ 4 320
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)*	+ 3 549	- 290	+ 6 920	- 5 005	+ 8 727	+ 13 901
32	Vols à la tire*	- 315	- 1 570	- 289	+ 5 775	+ 2 640	+ 6 241
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés*	+ 2 424	- 1 014	+ 2 837	- 9 817	+ 464	- 5 106
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	+ 1 440	+ 2 294	+ 4 372	- 963	+ 5 623	+ 12 766
	Autres vols sans violence	- 1 823	+ 520	+ 1 096	- 313	+ 1 288	+ 7 509
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	- 613	- 586	- 15	- 674	+ 345	- 1 543
33	Vols à l'étalage	+ 434	+ 14	+ 708	+ 1 476	+ 973	+ 3 605
39	Vols simples sur chantier	- 1 644	+ 1 092	+ 403	- 1 115	- 30	- 1 294
40	Vols simples sur exploitations agricoles	- 580	+ 649	+ 980	+ 1 281	+ 676	+ 3 006
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	- 881	+ 2 185	+ 1 451	+ 528	+ 452	+ 3 735
	Vols avec violences*	+ 577	+ 150	+ 200	+ 1 464	+ 22	+ 2 413
	Vols à main armée	+ 265	- 43	- 131	- 128	- 76	- 113
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	+ 18	+ 1	- 43	- 9	- 5	- 38
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	+ 173	- 41	- 69	+ 35	- 23	+ 75
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	- 1	+ 2	+ 5	- 9	0	- 3
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	+ 25	- 9	+ 29	- 50	+ 2	- 3
19	Autres vols à main armée	+ 50	+ 4	- 53	- 95	- 50	- 144
	Vols avec armes blanches	+ 38	+ 23	- 72	- 83	+ 11	- 83
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 78	+ 4	+ 10	- 8	0	+ 84
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	+ 24	- 7	- 4	+ 10	- 23	0
22	Autres vols avec armes blanches	- 64	+ 26	- 78	- 85	+ 34	- 167
	Vols violents sans arme*	+ 274	+ 170	+ 403	+ 1 675	+ 87	+ 2 609
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 9	0	- 20	+ 27	- 5	+ 11
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	+ 24	- 11	+ 24	- 58	+ 85	+ 64
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public*	+ 84	+ 98	+ 238	+ 689	+ 29	+ 1 138
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes*	+ 157	+ 83	+ 161	+ 1 017	- 22	+ 1 396
	Destructions, dégradations*	- 5 955	- 5 676	- 5 749	+ 7 074	+ 1 624	- 8 682
62	Incendies volontaires de biens publics	+ 179	- 107	- 121	- 90	+ 340	+ 201
63	Incendies volontaires de biens privés	+ 1 034	+ 178	- 348	+ 131	- 288	+ 707
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	- 1	- 6	+ 2	- 5	+ 6	- 4
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	- 16	+ 4	- 13	+ 11	- 37	- 51
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	- 636	- 1 176	- 1 682	- 256	+ 1 015	- 2 735
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	- 3 008	- 2 469	- 1 490	+ 617	+ 556	- 5 794
68	Destructions et dégradations de véhicules privés*	- 3 507	- 2 100	- 2 097	+ 6 666	+ 32	- 1 006

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

Tableau AAB-GN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013* - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion** (en %) des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
	Atteintes aux biens*	+ 0,1	- 2,5	+ 0,3	+ 4,0	+ 3,8	+ 5,6
	Vols sans violence*	+ 1,1	- 1,9	+ 1,3	+ 2,9	+ 3,9	+ 7,4
	Vols liés aux véhicules à moteurs*	- 1,2	- 7,5	- 6,2	+ 3,0	+ 2,6	- 9,4
35	Vols d'automobiles	+ 0,2	- 6,7	- 6,9	- 3,8	- 1,1	- 17,2
37	Vols à la roulotte	- 2,3	- 11,2	- 7,4	+ 0,9	+ 0,6	- 18,5
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés*	- 0,5	+ 2,7	+ 0,6	+ 18,8	+ 12,8	+ 37,7
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	+ 0,1	- 9,8	- 12,0	- 5,3	- 5,4	- 28,8
34	Vols de véhicules de transport avec fret	- 17,5	- 14,9	+ 0,6	+ 30,4	- 21,9	- 28,1
	Cambriolages*	+ 6,9	+ 1,0	+ 6,7	+ 11,0	+ 4,7	+ 34,0
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	+ 9,8	+ 5,6	+ 21,5	+ 14,7	+ 1,3	+ 63,9
28	Cambriolages de résidences secondaires	+ 3,4	- 10,9	+ 2,5	+ 4,8	+ 10,0	+ 8,9
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	+ 5,1	+ 0,4	- 10,5	- 0,4	+ 8,0	+ 1,6
30	Cambriolages d'autres lieux*	+ 4,3	- 3,3	- 7,6	+ 18,1	+ 10,3	+ 21,4
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	+ 1,9	- 0,2	+ 3,6	- 2,5	+ 4,5	+ 7,4
32	Vols à la tire*	- 1,6	- 8,2	- 1,6	+ 33,5	+ 11,5	+ 32,2
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés*	+ 2,8	- 1,2	+ 3,3	- 11,0	+ 0,6	- 6,0
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	+ 1,7	+ 2,7	+ 5,1	- 1,1	+ 6,3	+ 15,4
	Autres vols sans violence	- 5,3	+ 5,7	+ 5,7	+ 2,3	+ 3,6	+ 12,0
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	- 15,6	- 17,7	- 0,5	- 24,8	+ 16,9	- 39,3
33	Vols à l'étalage	+ 4,2	+ 0,1	+ 6,6	+ 12,9	+ 7,5	+ 35,1
39	Vols simples sur chantier	- 14,9	+ 11,7	+ 3,9	- 10,3	- 0,3	- 11,7
40	Vols simples sur exploitations agricoles	- 7,8	+ 9,5	+ 13,1	+ 15,1	+ 6,9	+ 40,5
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	- 3,0	+ 7,6	+ 4,7	+ 1,6	+ 1,4	+ 12,6
	Vols aux violences*	+ 7,1	+ 1,7	+ 2,3	+ 16,2	+ 0,2	+ 29,8
	Vols à main armée	+ 20,2	- 2,7	- 8,5	- 9,1	- 6,0	- 8,6
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	+ 23,4	+ 1,1	- 44,8	- 17,0	- 11,4	- 49,4
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	+ 29,0	- 5,3	- 9,5	+ 5,3	- 3,3	+ 12,6
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	-	-	-	-	-
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	+ 9,6	- 3,2	+ 10,5	- 16,4	+ 0,8	- 1,2
19	Autres vols à main armée	+ 13,3	+ 0,9	- 12,3	- 25,2	- 17,7	- 38,3
	Vols avec armes blanches	+ 3,1	+ 1,8	- 5,7	- 6,9	+ 1,0	- 6,9
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 48,8	+ 1,7	+ 4,1	- 3,2	0,0	+ 52,5
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	+ 14,6	- 3,7	- 2,2	+ 5,6	- 12,3	0,0
22	Autres vols avec armes blanches	- 7,2	+ 3,2	- 9,2	- 11,0	+ 5,0	- 18,8
	Vols violents sans arme*	+ 4,9	+ 2,9	+ 6,7	+ 26,1	+ 1,1	+ 46,8
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	+ 4,0	0,0	- 8,5	+ 12,6	- 2,1	+ 4,9
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	+ 4,5	- 2,0	+ 4,4	- 10,2	+ 16,7	+ 12,1
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public*	+ 4,4	+ 4,9	+ 11,4	+ 29,5	+ 1,0	+ 59,5
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes*	+ 5,4	+ 2,7	+ 5,1	+ 30,8	- 0,5	+ 48,1
	Destructions, dégradations*	- 9,2	- 9,7	- 10,9	+ 15,0	+ 3,0	- 13,4
62	Incendies volontaires de biens publics	+ 12,7	- 6,7	- 8,1	- 6,6	+ 26,7	+ 14,2
63	Incendies volontaires de biens privés	+ 19,3	+ 2,8	- 5,3	+ 2,1	- 4,5	+ 13,2
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	-	-	-	-	-
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	- 21,9	+ 7,0	- 21,3	+ 22,9	- 62,7	- 69,9
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	- 3,6	- 6,9	- 10,6	- 1,8	+ 7,3	- 15,5
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	- 13,8	- 13,2	- 9,1	+ 4,2	+ 3,6	- 26,6
68	Destructions et dégradations de véhicules privés*	- 19,2	- 14,2	- 16,6	+ 63,1	+ 0,2	- 5,5

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la Gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

2. LES FAITS CONSTATÉS D'ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Tableau AVIP-PN-1 Les faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013.

Index	Nombre de Faits constatés par la <u>Police Nationale</u> en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	348 800	360 103	371 801	371 191	370 974	374 214
	Violences physiques crapuleuses	98 640	104 182	112 333	112 040	113 452	114 261
	Vols avec violences	98 537	104 092	112 215	111 943	113 327	114 148
	Vols à main armée	4 793	5 495	4 662	4 321	4 044	4 033
	Vols avec armes blanches	7 539	7 842	8 242	7 740	7 248	7 649
	Vols violents sans arme	86 205	90 755	99 311	99 882	102 035	102 466
	Autres violences physiques crapuleuses						
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	14	12	28	18	22	13
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	37	33	44	30	46	55
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	37	31	36	36	50	34
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	15	14	10	13	7	11
	Violences physiques non crapuleuses	171 796	177 393	179 211	179 553	176 893	177 413
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	134 383	138 821	138 646	138 338	135 576	135 199
3	Homicides pour d'autres motifs	324	320	347	360	335	338
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	732	647	775	893	980	860
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	17	29	17	26	23	27
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	100	97	80	80	84	59
9	Prises d'otages dans un autre but	10	21	10	7	11	14
10	Séquestrations	1 563	1 589	1 641	1 695	1 614	1 619
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	12 335	12 804	13 754	14 339	14 005	15 047
73	Violences à dépositaires autorité	22 332	23 065	23 941	23 815	24 265	24 250
	Violences sexuelles	16 060	15 821	15 641	15 931	15 757	16 072
46	Viols sur des majeur(e)s	3 296	3 246	3 384	3 418	3 399	3 347
47	Viols sur des mineur(e)s	3 116	2 980	3 079	2 956	2 973	3 074
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	3 861	3 997	3 681	4 199	4 124	4 209
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	5 787	5 598	5 497	5 358	5 261	5 442
	Menaces et chantages	62 304	62 707	64 616	63 667	64 872	66 468
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	7 903	7 610	8 221	7 534	7 259	7 227
12	Menaces ou chantages dans un autre but	54 401	55 097	56 395	56 133	57 613	59 241

Champ : France, métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPI

Tableau AVIP-PN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la <u>Police Nationale</u> en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	+ 11 303	+ 11 698	- 610	- 217	+ 3 240	+ 25 414
	Violences physiques crapuleuses	+ 5 542	+ 8 151	- 293	+ 1 412	+ 809	+ 15 621
	Vols avec violences	+ 5 555	+ 8 123	- 272	+ 1 384	+ 821	+ 15 611
	Vols à main armée	+ 702	- 833	- 341	- 277	- 11	- 760
	Vols avec armes blanches	+ 303	+ 400	- 502	- 492	+ 401	+ 110
	Vols violents sans arme	+ 4 550	+ 8 556	+ 571	+ 2 153	+ 431	+ 16 261
	Autres violences physiques crapuleuses						
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	- 2	+ 16	- 10	+ 4	- 9	- 1
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	- 4	+ 11	- 14	+ 16	+ 9	+ 18
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	- 6	+ 5	0	+ 14	- 16	- 3
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	- 1	- 4	+ 3	- 6	+ 4	- 4
	Violences physiques non crapuleuses	+ 5 597	+ 1 818	+ 342	- 2 660	+ 520	+ 5 617
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	+ 4 438	- 175	- 308	- 2 762	- 377	+ 816
3	Homicides pour d'autres motifs	- 4	+ 27	+ 13	- 25	+ 3	+ 14
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	- 85	+ 128	+ 118	+ 87	- 120	+ 128
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	+ 12	- 12	+ 9	- 3	+ 4	+ 10
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	- 3	- 17	0	+ 4	- 25	- 41
9	Prises d'otages dans un autre but	+ 11	- 11	- 3	+ 4	+ 3	+ 4
10	Séquestrations	+ 26	+ 52	+ 54	- 81	+ 5	+ 56
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	+ 469	+ 950	+ 585	- 334	+ 1 042	+ 2 712
73	Violences à dépositaires autorité	+ 733	+ 876	- 126	+ 450	- 15	+ 1 918
	Violences sexuelles	- 239	- 180	+ 290	- 174	+ 315	+ 12
46	Viols sur des majeur(e)s	- 50	+ 138	+ 34	- 19	- 52	+ 51
47	Viols sur des mineur(e)s	- 136	+ 99	- 123	+ 17	+ 101	- 42
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	+ 136	- 316	+ 518	- 75	+ 85	+ 348
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	- 189	- 101	- 139	- 97	+ 181	- 345
	Menaces et chantages	+ 403	+ 1 909	- 949	+ 1 205	+ 1 596	+ 4 164
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	- 293	+ 611	- 687	- 275	- 32	- 676
12	Menaces ou chantages dans un autre but	+ 696	+ 1 298	- 262	+ 1 480	+ 1 628	+ 4 840

Champ : France, métropolitaine, Police nationale

Source : État 4001 annuel, DCPI

Tableau AVIP-PN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion* (en %) des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	+ 3,2	+ 3,2	- 0,2	- 0,1	+ 0,9	+ 7,3
	Violences physiques crapuleuses	+ 5,6	+ 7,8	- 0,3	+ 1,3	+ 0,7	+ 15,8
	Vols avec violences	+ 5,6	+ 7,8	- 0,2	+ 1,2	+ 0,7	+ 15,8
	Vols à main armée	+ 14,6	- 15,2	- 7,3	- 6,4	- 0,3	- 15,9
	Vols avec armes blanches	+ 4,0	+ 5,1	- 6,1	- 6,4	+ 5,5	+ 1,5
	Vols violents sans arme	+ 5,3	+ 9,4	+ 0,6	+ 2,2	+ 0,4	+ 18,9
2	Autres violences physiques crapuleuses						
	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	-	-	-	-	-
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	- 10,8	+ 33,3	- 31,8	+ 53,3	+ 19,6	+ 48,6
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	- 16,2	+ 16,1	0,0	+ 38,9	- 32,0	- 8,1
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	-	-	-	-	-
	Violences physiques non crapuleuses	+ 3,3	+ 1,0	+ 0,2	- 1,5	+ 0,3	+ 3,3
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	+ 3,3	- 0,1	- 0,2	- 2,0	- 0,3	+ 0,6
3	Homicides pour d'autres motifs	- 1,2	+ 8,4	+ 3,7	- 6,9	+ 0,9	+ 4,3
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	- 11,6	+ 19,8	+ 15,2	+ 9,7	- 12,2	+ 17,5
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	-	-	- 11,5	+ 17,4	-
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	- 3,0	- 17,5	0,0	+ 5,0	- 29,8	- 41,0
9	Prises d'otages dans un autre but	-	-	-	-	-	-
10	Séquestrations	+ 1,7	+ 3,3	+ 3,3	- 4,8	+ 0,3	+ 3,6
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	+ 3,8	+ 7,4	+ 4,3	- 2,3	+ 7,4	+ 22,0
73	Violences à dépositaires autorité	+ 3,3	+ 3,8	- 0,5	+ 1,9	- 0,1	+ 8,6
	Violences sexuelles	- 1,5	- 1,1	+ 1,9	- 1,1	+ 2,0	+ 0,1
46	Viols sur des majeur(e)s	- 1,5	+ 4,3	+ 1,0	- 0,6	- 1,5	+ 1,5
47	Viols sur des mineur(e)s	- 4,4	+ 3,3	- 4,0	+ 0,6	+ 3,4	- 1,3
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	+ 3,5	- 7,9	+ 14,1	- 1,8	+ 2,1	+ 9,0
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	- 3,3	- 1,8	- 2,5	- 1,8	+ 3,4	- 6,0
	Menaces et chantages	+ 0,6	+ 3,0	- 1,5	+ 1,9	+ 2,5	+ 6,7
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	- 3,7	+ 8,0	- 8,4	- 3,7	- 0,4	- 8,6
12	Menaces ou chantages dans un autre but	+ 1,3	+ 2,4	- 0,5	+ 2,6	+ 2,8	+ 8,9

Champ : France, métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

Tableau AVIP-GN-1 Les faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Nombre de Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique*	94 871	95 808	95 547	96 821	113 590	120 084
	Violences physiques crapuleuses*	8 229	8 727	8 859	9 079	10 544	10 588
	Vols avec violences*	8 096	8 673	8 823	9 023	10 487	10 509
	Vols à main armée	1 314	1 579	1 536	1 405	1 277	1 201
	Vols avec armes blanches	1 210	1 248	1 271	1 199	1 116	1 127
	Vols violents sans arme*	5 572	5 846	6 016	6 419	8 094	8 181
	Autres violences physiques crapuleuses						
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	16	15	8	19	9	13
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	24	11	12	12	18	27
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	89	18	7	21	13	17
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	4	10	9	4	17	22
	Violences physiques non crapuleuses*	61 737	62 483	61 990	62 121	70 584	71 924
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)*	53 554	54 584	54 260	53 925	57 505	57 444
3	Homicides pour d'autres motifs	319	222	203	232	189	205
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	267	257	240	268	359	364
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	23	35	29	31	24	35
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	82	40	41	33	35	36
9	Prises d'otages dans un autre but	7	4	4	5	8	11
10	Séquestrations	475	447	418	510	460	589
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants*	3 165	3 238	3 270	3 550	7 289	8 234
73	Violences à dépositaires autorité*	3 845	3 656	3 525	3 567	4 715	5 006
	Violences sexuelles*	7 971	7 432	7 322	7 940	11 026	11 706
46	Viols sur des majeur(e)s	1 338	1 335	1 336	1 565	1 564	1 704
47	Viols sur des mineur(e)s*	2 527	2 281	2 309	2 467	2 949	3 046
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s*	1 255	1 149	1 054	1 219	1 802	1 937
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s*	2 851	2 667	2 623	2 689	4 711	5 019
	Menaces et chantages*	16 934	17 166	17 376	17 681	21 436	25 866
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds*	1 589	1 658	1 627	1 768	2 111	2 489
12	Menaces ou chantages dans un autre but*	15 345	15 508	15 749	15 913	19 325	23 377

Champ : France, métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.

Tableau AVIP-GN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013* - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique*	+ 937	- 261	+ 1 274	+ 16 769	+ 6 494	+ 25 213
	Violences physiques crapuleuses*	+ 498	+ 132	+ 220	+ 1 465	+ 44	+ 2 359
	Viols avec violences*	+ 577	+ 150	+ 200	+ 1 464	+ 22	+ 2 413
	Viols à main armée	+ 265	- 43	- 131	- 128	- 76	- 113
	Viols avec armes blanches	+ 38	+ 23	- 72	- 83	+ 11	- 83
	Viols violents sans arme	+ 274	+ 170	+ 403	+ 1 675	+ 87	+ 2 609
	Autres violences physiques crapuleuses						
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	- 1	- 7	+ 11	- 10	+ 4	- 3
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	- 13	+ 1	0	+ 6	+ 9	+ 3
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	- 71	- 11	+ 14	- 8	+ 4	- 72
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	+ 6	- 1	- 5	+ 13	+ 5	+ 18
	Violences physiques non crapuleuses*	+ 746	- 493	+ 131	+ 8 463	+ 1 340	+ 10 187
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)*	+ 1 030	- 324	- 335	+ 3 580	- 61	+ 3 890
3	Homicides pour d'autres motifs	- 97	- 19	+ 29	- 43	+ 16	- 114
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	- 10	- 17	+ 28	+ 91	+ 5	+ 97
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	+ 12	- 6	+ 2	- 7	+ 11	+ 12
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	- 42	+ 1	- 8	+ 2	+ 1	- 46
9	Prises d'otages dans un autre but	- 3	0	+ 1	+ 3	+ 3	+ 4
10	Séquestrations	- 28	- 29	+ 92	- 50	+ 129	+ 114
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants*	+ 73	+ 32	+ 280	+ 3 739	+ 945	+ 5 069
73	Violences à dépositaires autorité*	- 189	- 131	+ 42	+ 1 148	+ 291	+ 1 161
	Violences sexuelles*	- 539	- 110	+ 618	+ 3 086	+ 680	+ 3 735
46	Viols sur des majeur(e)s	- 3	+ 1	+ 229	- 1	+ 140	+ 366
47	Viols sur des mineur(e)s*	- 246	+ 28	+ 158	+ 482	+ 97	+ 519
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s*	- 106	- 95	+ 165	+ 583	+ 135	+ 682
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s*	- 184	- 44	+ 66	+ 2 022	+ 308	+ 2 168
	Menaces et chantages*	+ 232	+ 210	+ 305	+ 3 755	+ 4 430	+ 8 932
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds*	+ 69	- 31	+ 141	+ 343	+ 378	+ 900
12	Menaces ou chantages dans un autre but*	+ 163	+ 241	+ 164	+ 3 412	+ 4 052	+ 8 032

Champ : France, métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.

Tableau AVIP-GN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013* – Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion** (en %) des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique*	+ 1,0	- 0,3	+ 1,3	+ 17,3	+ 5,7	+ 26,6
	Violences physiques crapuleuses*	+ 6,1	+ 1,5	+ 2,5	+ 16,1	+ 0,4	+ 28,7
	Volts avec violences*	+ 7,1	+ 1,7	+ 2,3	+ 16,2	+ 0,2	+ 29,8
	Volts à main armée	+ 20,2	- 2,7	- 8,5	- 9,1	- 6,0	- 8,6
	Volts avec armes blanches	+ 3,1	+ 1,8	- 5,7	- 6,9	+ 1,0	- 6,9
	Volts violents sans arme	+ 4,9	+ 2,9	+ 6,2	+ 26,1	+ 1,1	+ 46,8
	Autres violences physiques crapuleuses						
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	-	-	-	-	-
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	-	-	-	-	+ 12,5
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	-	-	-	-	-
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	-	-	-	-	-
	Violences physiques non crapuleuses*	+ 1,2	- 0,8	+ 0,2	+ 13,6	+ 1,9	+ 16,5
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)*	+ 1,9	- 0,6	- 0,6	+ 6,6	- 0,1	+ 7,3
3	Homicides pour d'autres motifs	- 30,4	- 8,6	+ 14,3	- 18,5	+ 8,5	- 35,7
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	- 3,7	- 6,6	+ 11,7	+ 34,0	+ 1,4	+ 36,3
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	+ 52,2	- 17,1	+ 6,9	- 22,6	+ 45,8	+ 52,2
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	- 51,2	+ 2,5	- 19,5	+ 6,1	+ 2,9	- 56,1
9	Prises d'otages dans un autre but	-	-	-	-	-	-
10	Séquestrations	- 5,9	- 6,5	+ 22,0	- 9,8	+ 28,0	+ 24,0
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants*	+ 2,3	+ 1,0	+ 8,6	+ 105,3	+ 13,0	+ 160,2
73	Violences à dépositaires autorité*	- 4,9	- 3,6	+ 1,2	+ 32,2	+ 6,2	+ 30,2
	Violences sexuelles*	- 6,8	- 1,5	+ 8,4	+ 38,9	+ 6,2	+ 46,9
46	Viols sur des majeur(e)s	- 0,2	+ 0,1	+ 17,1	- 0,1	+ 9,0	+ 27,4
47	Viols sur des mineur(e)s*	- 9,7	+ 1,2	+ 6,8	+ 19,5	+ 3,3	+ 20,5
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s*	- 8,4	- 8,3	+ 15,7	+ 47,8	+ 7,5	+ 54,3
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s*	- 6,5	- 1,6	+ 2,5	+ 75,2	+ 6,5	+ 76,0
	Menaces et chantages*	+ 1,4	+ 1,2	+ 1,8	+ 21,2	+ 20,7	+ 52,7
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds*	+ 4,3	- 1,9	+ 8,7	+ 19,4	+ 17,9	+ 56,6
12	Menaces ou chantages dans un autre but*	+ 1,1	+ 1,6	+ 1,0	+ 21,4	+ 21,0	+ 52,3

Champ : France, métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : État 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.

** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

3. LES FAITS CONSTATÉS D'ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Tableau EIEF-PN-1 Les faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013.

Index	Nombre de Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	250 316	245 976	239 678	231 528	203 877	215 362
	Escroqueries et infractions assimilées	235 971	232 193	225 958	214 942	186 387	194 287
91	Escroqueries et abus de confiance*	134 065	135 811	130 514	125 086	100 284	109 621
89	Falsification et usages de chèques volés	50 302	46 096	46 015	41 445	41 576	37 852
90	Falsification et usages de cartes de crédit*	41 294	39 244	38 001	37 740	33 536	36 281
92	Infractions à la législation sur les chèques	3 852	4 379	4 695	4 367	4 463	3 871
84	Faux en écriture publique et authentique	1 263	1 230	1 303	1 195	1 375	1 414
85	Autres faux en écriture	3 942	4 017	4 117	4 049	4 135	3 889
86	Fausse monnaie	1 253	1 416	1 313	1 060	1 018	1 359
	Infractions économiques et financières	14 345	13 783	13 720	16 586	17 490	21 075
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	941	1 050	964	1 064	778	603
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	131	130	181	143	97	133
93	Travail clandestin	5 514	5 066	5 169	5 198	5 434	5 364
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2 271	2 264	2 248	2 257	2 098	2 182
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	222	204	181	150	144	152
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	1 362	1 237	1 215	1 042	985	1 023
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence	268	174	124	149	106	118
102	Achats et ventes sans factures	66	50	48	102	77	55
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	489	548	463	518	528	526
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	606	619	763	910	871	796
105	Fraudes fiscales	636	528	577	563	608	519
106	Autres délits économiques et financiers	1 839	1 913	1 787	4 490	5 764	9 604

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : État 4001 annuel, DCPJ

* L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a signalé en février 2010 dans son bulletin mensuel (<http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-fevrier-2010.pdf>) que « D'après certaines informations dont dispose l'ONDRP, il semble que les policiers et les gendarmes ont reçu des instructions des parquets afin de ne plus enregistrer les usages frauduleux de carte bancaire sans dépossession de la carte parmi les faits constatés de délits. Ce changement de pratique s'il devait être confirmé pourrait expliquer une partie de la baisse des faits constatés sur les 12 derniers mois, en particulier celle des « falsification et usages de cartes de crédit ».

Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles. En août 2011, une note du ministère de la Justice a permis de clarifier les pratiques en vigueur : elle encourage les policiers et les gendarmes à remettre aux personnes victimes d'une fraude à la carte bancaire sans dépossession matérielle un formulaire leur permettant d'obtenir de leur banque le remboursement des sommes débitées frauduleusement sans avoir à formellement déposer plainte.

Cette note a entraîné, selon l'ONDRP (Voir Bulletin mensuel de septembre 2011, <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-septembre-2011.pdf>, et après un an de mise en œuvre de la note, le bulletin mensuel de septembre 2012, <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-septembre-2012.pdf>) une très forte baisse du nombre de faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » et de « falsification et usages de cartes de crédit ».

Or, entre 2010 et 2011, d'après les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP, la proportion de ménages se déclarant victime de débit frauduleux sur compte bancaire a connu une augmentation très significative (Voir Repères 20, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_20_0.pdf), une tendance à la hausse qui est convergente avec les statistiques portant sur l'année 2012 publiées en juillet 2013 par l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement. Dans son communiqué de presse (<http://www.banque-france.fr/observatoire/telechar/2013/Rapport-annuel-2012-Communique-de-presse.pdf>), on peut y lire que « pour l'ensemble des paiements par carte, le taux de fraude s'établit pour l'année 2012 à 0,080 %, en légère augmentation pour la cinquième année consécutive, correspondant à un montant total de fraude de 450,7 millions d'euros (contre 0,077 % et 413,2 millions d'euros en 2011). »

Dans ce contexte de forte augmentation, les nombres de faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » et de « falsification et usages de cartes de crédit » ne sont plus susceptibles de fournir des informations en tendance depuis la fin 2009. C'est pourquoi, l'ONDRP ne commente plus ces statistiques, si ce n'est pour expliquer comment des décisions administratives ont fait perdre tout intérêt statistique à son troisième indicateur, les « escroqueries et infractions économiques et financières ».

Tableau EIEF-PN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	- 4 340	- 6 298	- 8 150	- 27 651	+ 11 485	- 34 954
	Escroqueries et infractions assimilées	- 3 778	- 6 235	- 11 016	- 28 555	+ 7 900	- 41 684
91	Escroqueries et abus de confiance*	+ 1 746	- 5 297	- 5 428	- 24 802	+ 9 337	- 24 444
89	Falsification et usages de chèques volés	- 4 206	- 81	- 4 570	+ 131	- 3 724	- 12 450
90	Falsification et usages de cartes de crédit*	- 2 050	- 1 243	- 261	- 4 204	+ 2 745	- 5 013
92	Infractions à la législation sur les chèques	+ 527	+ 316	- 328	+ 96	- 592	+ 19
84	Faux en écriture publique et authentique	- 33	+ 73	- 108	+ 180	+ 39	+ 151
85	Autres faux en écriture	+ 75	+ 100	- 68	+ 86	- 246	- 53
86	Fausse monnaie	+ 163	- 103	- 253	- 42	+ 341	+ 106
	Infractions économiques et financières	- 562	- 63	+ 2 866	+ 904	+ 3 585	+ 6 730
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	+ 109	- 86	+ 100	- 286	- 175	- 338
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	- 1	+ 51	- 38	- 46	+ 36	+ 2
93	Travail clandestin	- 448	+ 103	+ 29	+ 236	- 70	- 150
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 7	- 16	+ 9	- 159	+ 84	- 89
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 18	- 23	- 31	- 6	+ 8	- 70
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	- 125	- 22	- 173	- 57	+ 38	- 339
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	- 94	- 50	+ 25	- 43	+ 12	- 150
102	Achats et ventes sans factures	- 16	- 2	+ 54	- 25	- 22	- 11
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	+ 59	- 85	+ 55	+ 10	- 2	+ 37
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	+ 13	+ 144	+ 147	- 39	- 75	+ 190
105	Fraudes fiscales	- 108	+ 49	- 14	+ 45	- 89	- 117
106	Autres délits économiques et financiers	+ 74	- 126	+ 2 703	+ 1 274	+ 3 840	+ 7 765

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Voir Note * Tableau EIEF-PN-1

Tableau EIEF-PN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013.

Index	Variations en proportion* (en %) des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	- 1,7	- 2,6	- 3,4	- 11,9	+ 5,6	- 14,0
	Escroqueries et infractions assimilées	- 1,6	- 2,7	- 4,9	- 13,3	+ 4,2	- 17,7
91	Escroqueries et abus de confiance**	+ 1,3	- 3,9	- 4,2	- 19,8	+ 9,3	- 18,2
89	Falsification et usages de chèques volés	- 8,4	- 0,2	- 9,9	+ 0,3	- 9,0	- 24,8
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	- 5,0	- 3,2	- 0,7	- 11,1	+ 8,2	- 12,1
92	Infractions à la législation sur les chèques	+ 13,7	+ 7,2	- 7,0	+ 2,2	- 13,3	+ 0,5
84	Faux en écriture publique et authentique	- 2,6	+ 5,9	- 8,3	+ 15,1	+ 2,8	+ 12,0
85	Autres faux en écriture	+ 1,9	+ 2,5	- 1,7	+ 2,1	- 5,9	- 1,3
86	Fausse monnaie	+ 13,0	- 7,3	- 19,3	- 4,0	+ 33,5	+ 8,5
	Infractions économiques et financières	- 3,9	- 0,5	+ 20,9	+ 5,5	+ 20,5	+ 46,9
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	+ 11,6	- 8,2	+ 10,4	- 26,9	- 22,5	- 35,9
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	- 0,8	+ 39,2	- 21,0	- 32,2	+ 37,1	+ 1,5
93	Travail clandestin	- 8,1	+ 2,0	+ 0,6	+ 4,5	- 1,3	- 2,7
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 0,3	- 0,7	+ 0,4	- 7,0	+ 4,0	- 3,9
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 8,1	- 11,3	- 17,1	- 4,0	+ 5,6	- 31,5
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	- 9,2	- 1,8	- 14,2	- 5,5	+ 3,9	- 24,9
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	- 35,1	- 28,7	+ 20,2	- 28,9	+ 11,3	- 56,0
102	Achats et ventes sans factures	- 24,2	- 4,0	+ 112,5	- 24,5	- 28,6	- 16,7
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	+ 12,1	- 15,5	+ 11,9	+ 1,9	- 0,4	+ 7,6
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	+ 2,1	+ 23,3	+ 19,3	- 4,3	- 8,6	+ 31,4
105	Fraudes fiscales	- 17,0	+ 9,3	- 2,4	+ 8,0	- 14,6	- 18,4
106	Autres délits économiques et financiers	+ 4,0	- 6,6	+ 151,3	+ 28,4	+ 66,6	+ 422,2

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

** Voir Note * Tableau EIEF-PN-1

Tableau EIFE-GN-1 Les faits constatés d'Escoqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Nombre de Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escoqueries et infractions économiques et financières*	130 716	124 752	114 978	118 512	104 699	116 189
	Escoqueries et infractions assimilées*	118 514	113 713	104 574	107 275	93 849	104 475
91	Escoqueries et abus de confiance**	80 337	79 442	72 260	74 322	61 816	70 966
89	Falsification et usages de chèques volés*	17 413	15 211	15 390	14 909	21 651	20 360
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	12 764	11 256	8 792	9 708	3 262	5 398
92	Infractions à la législation sur les chèques*	3 872	3 906	4 351	4 546	3 165	3 282
84	Faux en écriture publique et authentique*	922	856	838	874	663	627
85	Autres faux en écriture*	2 549	2 449	2 472	2 535	2 988	3 538
86	Fausse monnaie	657	593	471	381	304	294
	Infractions économiques et financières*	12 202	11 039	10 404	11 237	10 850	11 714
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	794	841	711	817	593	593
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	168	112	155	117	81	78
93	Travail clandestin	5 382	4 760	4 472	4 964	4 933	5 299
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	1 004	829	652	676	621	735
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	171	124	128	245	166	143
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	514	474	473	410	459	552
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence*	232	194	135	155	657	601
102	Achats et ventes sans factures	286	294	240	344	241	234
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	810	717	658	667	579	636
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	1 432	1 453	1 682	1 643	1 914	2 165
105	Fraudes fiscales	244	198	208	319	165	203
106	Autres délits économiques et financiers*	1 165	1 043	890	880	441	475

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « escoqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Voir Note * Tableau EIFE-PN-1

Tableau EIFE-GN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'Escoqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
	Escoqueries et infractions économiques et financières*	- 5 964	- 9 774	+ 3 534	- 13 813	+ 11 490	- 14 527
	Escoqueries et infractions assimilées*	- 4 801	- 9 139	+ 2 701	- 13 426	+ 10 626	- 14 039
91	Escoqueries et abus de confiance**	- 895	- 7 182	+ 2 062	- 12 506	+ 9 150	- 9 371
89	Falsification et usages de chèques volés*	- 2 202	+ 179	- 481	+ 6 742	- 1 291	+ 2 947
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	- 1 508	- 2 464	+ 916	- 6 446	+ 2 136	- 7 366
92	Infractions à la législation sur les chèques*	+ 34	+ 445	+ 195	- 1 381	+ 117	- 590
84	Faux en écriture publique et authentique*	- 66	- 18	+ 36	- 211	- 26	- 285
85	Autres faux en écriture*	- 100	+ 23	+ 63	+ 453	+ 550	+ 989
86	Fausse monnaie	- 64	- 122	- 90	- 77	- 10	- 363
	Infractions économiques et financières*	- 1 163	- 635	+ 833	- 387	+ 864	- 488
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	+ 47	- 130	+ 106	- 224	0	- 201
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	- 56	+ 43	- 38	- 36	- 3	- 90
93	Travail clandestin	- 622	- 288	+ 492	- 31	+ 366	- 83
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 175	- 177	+ 24	- 55	+ 114	- 269
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 47	+ 4	+ 117	- 79	- 23	- 28
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	- 40	- 1	- 63	+ 49	+ 93	+ 38
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence*	- 38	- 59	+ 20	+ 502	- 56	+ 369
102	Achats et ventes sans factures	+ 8	- 54	+ 104	- 103	- 7	- 52
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	- 93	- 59	+ 9	- 88	+ 57	- 174
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	+ 21	+ 229	- 39	+ 271	+ 251	+ 733
105	Fraudes fiscales	- 46	+ 10	+ 111	- 154	+ 38	- 41
106	Autres délits économiques et financiers*	- 122	- 153	- 10	- 439	+ 34	- 690

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « escoqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Voir Note * Tableau EIFE-PN-1

Tableau EIEF-GN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Variations en proportion** (en %) des nombres de faits constatés par la <u>Gendarmerie Nationale*</u> en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières*	- 4,6	- 7,8	+ 3,1	- 11,7	+ 11,0	- 11,1
	Escroqueries et infractions assimilées*	- 4,1	- 8,0	+ 2,6	- 12,5	+ 11,3	- 11,8
91	Escroqueries et abus de confiance***	- 1,1	- 9,0	+ 2,9	- 16,8	+ 14,8	- 11,7
89	Falsification et usages de chèques volés*	- 12,6	+ 1,2	- 3,1	+ 45,2	- 6,0	+ 16,9
90	Falsification et usages de cartes de crédit***	- 11,8	- 21,9	+ 10,4	- 66,4	+ 65,5	- 57,7
92	Infractions à la législation sur les chèques*	+ 0,9	+ 11,4	+ 4,5	- 30,4	+ 3,7	- 15,2
84	Faux en écriture publique et authentique*	- 7,2	- 2,1	+ 4,3	- 24,1	- 3,9	- 30,9
85	Autres faux en écriture*	- 3,9	+ 0,9	+ 2,5	+ 17,9	+ 18,4	+ 38,8
86	Fausse monnaie	- 9,7	- 20,6	- 19,1	- 20,2	- 3,3	- 55,3
	Infractions économiques et financières*	- 9,5	- 5,8	+ 8,0	- 3,4	+ 8,0	- 4,0
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	+ 5,9	- 15,5	+ 14,9	- 27,4	0,0	- 25,3
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	- 33,3	+ 38,4	- 24,5	- 30,8	- 3,7	- 53,6
93	Travail clandestin	- 11,6	- 6,1	+ 11,0	- 0,6	+ 7,4	- 1,5
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 17,4	- 21,4	+ 3,7	- 8,1	+ 18,4	- 26,8
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 27,5	+ 3,2	+ 91,4	- 32,2	- 13,9	- 16,4
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	- 7,8	- 0,2	- 13,3	+ 12,0	+ 20,3	+ 7,4
101	<u>Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence*</u>	<u>- 16,4</u>	<u>- 30,4</u>	<u>+ 14,8</u>	<u>+ 323,9</u>	<u>- 8,5</u>	<u>+ 159,1</u>
102	Achats et ventes sans factures	+ 2,8	- 18,4	+ 43,3	- 29,9	- 2,9	- 18,2
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	- 11,5	- 8,2	+ 1,4	- 13,2	+ 9,8	- 21,5
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	+ 1,5	+ 15,8	- 2,3	+ 16,5	+ 13,1	+ 51,2
105	Fraudes fiscales	- 18,9	+ 5,1	+ 53,4	- 48,3	+ 23,0	- 16,8
106	<u>Autres délits économiques et financiers*</u>	<u>- 10,5</u>	<u>- 14,7</u>	<u>- 1,1</u>	<u>- 49,9</u>	<u>+ 7,7</u>	<u>- 59,2</u>

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

*** Voir Note * Tableau EIEF-PN-1

4. LES FAITS CONSTATÉS D'INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES

Tableau IRAS-PN-1 Les faits constatés d'Infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Nombre de Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Infractions révélées par l'action des services*	290 556	291 073	280 346	295 530	278 389	232 970
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	125 127	131 088	128 871	136 317	135 987	138 339
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	4 753	4 667	4 681	4 791	4 821	5 293
56	Usage-revente de stupéfiants	9 816	9 830	9 537	9 138	8 826	9 524
57	Usage de stupéfiants	107 482	113 290	112 151	119 610	119 377	121 364
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	3 076	3 301	2 502	2 778	2 963	2 158
	Infractions à la législation sur les étrangers*	89 878	85 201	78 030	83 725	69 551	22 298
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers*	81 120	76 211	69 846	75 786	61 817	15 108
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers*	3 717	3 851	3 960	3 966	3 773	3 473
71	Autres infractions à la police des étrangers*	5 041	5 139	4 224	3 973	3 961	3 717
	Faux documents	11 870	10 997	10 495	11 374	11 661	11 487
81	Faux documents d'identité	7 121	6 266	5 583	5 969	6 073	5 721
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	2 290	2 292	2 473	2 832	2 919	3 022
83	Autres faux documents administratifs	2 459	2 439	2 439	2 573	2 669	2 744
	Infractions à la législation sur le travail	8 007	7 534	7 598	7 605	7 676	7 698
93	Travail clandestin	5 514	5 066	5 169	5 198	5 434	5 364
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2 271	2 264	2 248	2 257	2 098	2 182
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	222	204	181	150	144	152
	Autres infractions révélées par l'action des services	55 674	56 253	55 352	56 509	53 514	53 148
44	Recels	28 096	26 776	25 846	25 468	24 477	24 967
74	Port ou détention armes prohibées	25 988	27 890	27 643	29 127	27 087	26 430
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	496	548	616	631	536	531
76	Délits des courses et des jeux	161	164	272	275	346	231
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	166	122	188	166	181	157
79	Atteintes à l'environnement	333	279	352	347	365	357
80	Chasse et pêche	65	73	67	81	79	75
45	Proxénétypisme	369	401	368	414	443	400

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : État 4001 annuel, DCPJ

* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un État tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.

Tableau IRAS-PN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013* – Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
	Infractions révélées par l'action des services*	+ 517	- 10 727	+ 15 184	- 17 141	- 45 419	- 57 586
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	+ 5 961	- 2 217	+ 7 446	- 330	+ 2 352	+ 13 212
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	- 86	+ 14	+ 110	+ 30	+ 472	+ 540
56	Usage-revente de stupéfiants	+ 14	- 293	- 399	- 312	+ 698	- 292
57	Usage de stupéfiants	+ 5 808	- 1 139	+ 7 459	- 233	+ 1 987	+ 13 882
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	+ 225	- 799	+ 276	+ 185	- 805	- 918
	Infractions à la législation sur les étrangers*	- 4 677	- 7 171	+ 5 695	- 14 174	- 47 253	- 67 580
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers*	- 4 909	- 6 365	+ 5 940	- 13 969	- 46 709	- 66 012
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers*	+ 134	+ 109	+ 6	- 193	- 300	- 244
71	Autres infractions à la police des étrangers*	+ 98	- 915	- 251	- 12	- 244	- 1 324
	Faux documents	- 873	- 502	+ 879	+ 287	- 174	- 383
81	Faux documents d'identité	- 855	- 683	+ 386	+ 104	- 352	- 1 400
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	+ 2	+ 181	+ 359	+ 87	+ 103	+ 732
83	Autres faux documents administratifs	- 20	0	+ 134	+ 96	+ 75	+ 285
	Infractions à la législation sur le travail	- 473	+ 64	+ 7	+ 71	+ 22	- 309
93	Travail clandestin	- 448	+ 103	+ 29	+ 236	- 70	- 150
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 7	- 16	+ 9	- 159	+ 84	- 89
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 18	- 23	- 31	- 6	+ 8	- 70
	Autres infractions révélées par l'action des services	+ 579	- 901	+ 1 157	- 2 995	- 366	- 2 526
44	Recels	- 1 320	- 930	- 378	- 991	+ 490	- 3 129
74	Port ou détention armes prohibées	+ 1 902	- 247	+ 1 484	- 2 040	- 657	+ 442
59	Délits de délits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	+ 52	+ 68	+ 15	- 95	- 5	+ 35
76	Délits des courses et des jeux	+ 3	+ 108	+ 3	+ 71	- 115	+ 70
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	- 44	+ 66	- 22	+ 15	- 24	- 9
79	Atteintes à l'environnement	- 54	+ 73	- 5	+ 18	- 8	+ 24
80	Chasse et pêche	+ 8	- 6	+ 14	- 2	- 4	+ 10
45	Proxénétisme	+ 32	- 33	+ 46	+ 29	- 43	+ 31

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.

Tableau IRAS-PN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013* - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion** (en %) des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013
	Infractions révélées par l'action des services*	+ 0,2	- 3,7	+ 5,4	- 5,8	- 16,3	- 19,8
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	+ 4,8	- 1,7	+ 5,8	- 0,2	+ 1,7	+ 10,6
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	- 1,8	+ 0,3	+ 2,3	+ 0,6	+ 9,8	+ 11,4
56	Usage-revente de stupéfiants	+ 0,1	- 3,0	- 4,2	- 3,4	+ 7,9	- 3,0
57	Usage de stupéfiants	+ 5,4	- 1,0	+ 6,7	- 0,2	+ 1,7	+ 12,9
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	+ 7,3	- 24,2	+ 11,0	+ 6,7	- 27,2	- 29,8
	Infractions à la législation sur les étrangers*	- 5,2	- 8,4	+ 7,3	- 16,9	- 67,9	- 75,2
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers*	- 6,1	- 8,4	+ 8,5	- 18,4	- 75,6	- 81,4
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers*	+ 3,6	+ 2,8	+ 0,2	- 4,9	- 8,0	- 6,6
71	Autres infractions à la police des étrangers*	+ 1,9	- 17,8	- 5,9	- 0,3	- 6,2	- 26,3
	Faux documents	- 7,4	- 4,6	+ 8,4	+ 2,5	- 1,5	- 3,2
81	Faux documents d'identité	- 12,0	- 10,9	+ 6,9	+ 1,7	- 5,8	- 19,7
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	+ 0,1	+ 7,9	+ 14,5	+ 3,1	+ 3,5	+ 32,0
83	Autres faux documents administratifs	- 0,8	0,0	+ 5,5	+ 3,7	+ 2,8	+ 11,6
	Infractions à la législation sur le travail	- 5,9	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,9	+ 0,3	- 3,9
93	Travail clandestin	- 8,1	+ 2,0	+ 0,6	+ 4,5	- 1,3	- 2,7
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 0,3	- 0,7	+ 0,4	- 7,0	+ 4,0	- 3,9
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 8,1	- 11,3	- 17,1	- 4,0	+ 5,6	- 31,5
	Autres infractions révélées par l'action des services	+ 1,0	- 1,6	+ 2,1	- 5,3	- 0,7	- 4,5
44	Recels	- 4,7	- 3,5	- 1,5	- 3,9	+ 2,0	- 11,1
74	Port ou détention armes prohibées	+ 7,3	- 0,9	+ 5,4	- 7,0	- 2,4	+ 1,7
59	Délits de délits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	+ 10,5	+ 12,4	+ 2,4	- 15,1	- 0,9	+ 7,1
76	Délits des courses et des jeux	+ 1,9	+ 65,9	+ 1,1	+ 25,8	- 33,2	+ 43,5
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	- 26,5	+ 54,1	- 11,7	+ 9,0	- 13,3	- 5,4
79	Atteintes à l'environnement	- 16,2	+ 26,2	- 1,4	+ 5,2	- 2,2	+ 7,2
80	Chasse et pêche	+ 12,3	- 8,2	+ 20,9	- 2,5	- 5,1	+ 15,4
45	Proxénétisme	+ 8,7	- 8,2	+ 12,5	+ 7,0	- 9,7	+ 8,4

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.

** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

Tableau IRAS-GN-1 Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013* **.

Index	Nombre de Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012* **	2013* **
	Infractions révélées par l'action des services* **	94 228	81 191	78 946	86 832	90 574	94 966
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	52 837	43 782	43 530	48 080	51 774	59 312
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	1 375	1 340	1 188	1 137	1 081	1 162
56	Usage-revente de stupéfiants	8 891	8 257	8 582	7 956	6 409	7 333
57	Usage de stupéfiants	32 001	28 313	29 722	34 358	40 123	46 734
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	10 570	5 872	4 038	4 629	4 161	4 083
	Infractions à la législation sur les étrangers**	10 524	9 927	7 807	9 352	8 689	2 897
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	9 083	8 832	7 172	8 628	8 118	2 261
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	685	558	346	421	341	238
71	Autres infractions à la police des étrangers**	756	537	289	303	230	398
	Faux documents*	3 058	2 891	2 646	2 819	3 113	3 371
81	Faux documents d'identité	993	827	759	689	600	532
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	971	981	854	1 004	981	1 014
83	Autres faux documents administratifs*	1 094	1 083	1 033	1 126	1 532	1 825
	Infractions à la législation sur le travail	6 557	5 713	5 252	5 885	5 720	6 177
93	Travail clandestin	5 382	4 760	4 472	4 964	4 933	5 299
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	1 004	829	652	676	621	735
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	171	124	128	245	166	143
	Autres infractions révélées par l'action des services	21 252	18 878	19 711	20 696	21 278	23 209
44	Recels	13 233	10 569	10 915	11 045	12 243	13 240
74	Port ou détention armes prohibées	4 425	4 315	4 667	5 125	5 068	5 638
59	Délits de délits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	327	364	371	360	378	392
76	Délits des courses et des jeux	30	20	27	29	19	26
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	104	82	109	91	103	88
79	Atteintes à l'environnement	2 013	2 296	2 468	2 684	2 204	2 258
80	Chasse et pêche	1 044	1 169	1 091	1 286	1 188	1 482
45	Proxénétisme	76	63	63	76	75	85

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.

Tableau IRAS-GN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013* ** - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012* **	2012/2013* **	2008/2013* **
	Infractions révélées par l'action des services* **	- 13 037	- 2 245	+ 7 886	+ 3 742	+ 4 392	+ 738
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	- 9 055	- 252	+ 4 550	+ 3 694	+ 7 538	+ 6 475
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	- 35	- 152	- 51	- 56	+ 81	- 213
56	Usage-revente de stupéfiants	- 634	+ 325	- 626	- 1 547	+ 924	- 1 558
57	Usage de stupéfiants	- 3 688	+ 1 409	+ 4 636	+ 5 765	+ 6 611	+ 14 733
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	- 4 698	- 1 834	+ 591	- 468	- 78	- 6 487
	Infractions à la législation sur les étrangers**	- 597	- 2 120	+ 1 545	- 663	- 5 792	- 7 627
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	- 251	- 1 660	+ 1 456	- 510	- 5 857	- 6 822
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	- 127	- 212	+ 75	- 80	- 103	- 447
71	Autres infractions à la police des étrangers**	- 219	- 248	+ 14	- 73	+ 168	- 358
	Faux documents*	- 167	- 245	+ 173	+ 294	+ 258	+ 313
81	Faux documents d'identité	- 166	- 68	- 70	- 89	- 68	- 461
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	+ 10	- 127	+ 150	- 23	+ 33	+ 43
83	Autres faux documents administratifs*	- 11	- 50	+ 93	+ 406	+ 293	+ 731
	Infractions à la législation sur le travail	- 844	- 461	+ 633	- 165	+ 457	- 380
93	Travail clandestin	- 622	- 288	+ 492	- 31	+ 366	- 83
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 175	- 177	+ 24	- 55	+ 114	- 269
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 47	+ 4	+ 117	- 79	- 23	- 28
	Autres infractions révélées par l'action des services	- 2 374	+ 833	+ 985	+ 582	+ 1 931	+ 1 957
44	Recels	- 2 664	+ 346	+ 130	+ 1 198	+ 997	+ 7
74	Port ou détention armes prohibées	- 110	+ 352	+ 458	- 57	+ 570	+ 1 213
59	Délits de délits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	+ 37	+ 7	- 11	+ 18	+ 14	+ 65
76	Délits des courses et des jeux	- 10	+ 7	+ 2	- 10	+ 7	- 4
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	- 22	+ 27	- 18	+ 12	- 15	- 16
79	Atteintes à l'environnement	+ 283	+ 172	+ 216	- 480	+ 54	+ 245
80	Chasse et pêche	+ 125	- 78	+ 195	- 98	+ 294	+ 438
45	Proxénétisme	- 13	0	+ 13	- 1	+ 10	+ 9

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie Nationale

Source : État 4001 annuel, DCPI

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.

Tableau IRAS-GN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013* ** - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion*** (en %) des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012* **	2012/2013* **	2008/2013* **
	Infractions révélées par l'action des services* **	- 13,8	- 2,8	+ 10,0	+ 4,3	+ 4,8	+ 0,8
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	- 17,1	- 0,6	+ 10,5	+ 7,7	+ 14,6	+ 12,3
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	- 2,5	- 11,3	- 4,3	- 4,9	+ 7,5	- 15,5
56	Usage-revente de stupéfiants	- 7,1	+ 3,9	- 7,3	- 19,4	+ 14,4	- 17,5
57	Usage de stupéfiants	- 11,5	+ 5,0	+ 15,6	+ 16,8	+ 16,5	+ 46,0
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	- 44,4	- 31,2	+ 14,6	- 10,1	- 1,9	- 61,4
	Infractions à la législation sur les étrangers**	- 5,7	- 21,4	+ 19,8	- 7,1	- 66,7	- 72,5
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	- 2,8	- 18,8	+ 20,3	- 5,9	- 72,1	- 75,1
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	- 18,5	- 38,0	+ 21,7	- 19,0	- 30,2	- 65,3
71	Autres infractions à la police des étrangers**	- 29,0	- 46,2	+ 4,8	- 24,1	+ 73,0	- 47,4
	Faux documents*	- 5,5	- 8,5	+ 6,5	+ 10,4	+ 8,3	+ 10,2
81	Faux documents d'identité	- 16,7	- 8,2	- 9,2	- 12,9	- 11,3	- 46,4
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	+ 1,0	- 12,9	+ 17,6	- 2,3	+ 3,4	+ 4,4
83	Autres faux documents administratifs*	- 1,0	- 4,6	+ 9,0	+ 36,1	+ 19,1	+ 66,8
	Infractions à la législation sur le travail	- 12,9	- 8,1	+ 12,1	- 2,8	+ 8,0	- 5,8
93	Travail clandestin	- 11,6	- 6,1	+ 11,0	- 0,6	+ 7,4	- 1,5
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 17,4	- 21,4	+ 3,7	- 8,1	+ 18,4	- 26,8
95	Marchandage - prêt de main d'oeuvre	- 27,5	+ 3,2	+ 91,4	- 32,2	- 13,9	- 16,4
	Autres infractions révélées par l'action des services	- 11,2	+ 4,4	+ 5,0	+ 2,8	+ 9,1	+ 9,2
44	Recels	- 20,1	+ 3,3	+ 1,2	+ 10,8	+ 8,1	+ 0,1
74	Port ou détention armes prohibées	- 2,5	+ 8,2	+ 9,8	- 1,1	+ 11,2	+ 27,4
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	+ 11,3	+ 1,9	- 3,0	+ 5,0	+ 3,7	+ 19,9
76	Délits des courses et des jeux	- 33,3	+ 35,0	+ 7,4	-	-	- 13,3
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	- 21,2	+ 32,9	- 16,5	+ 13,2	- 14,6	- 15,4
79	Atteintes à l'environnement	+ 14,1	+ 7,5	+ 8,8	- 17,9	+ 2,5	+ 12,2
80	Chasse et pêche	+ 12,0	- 6,7	+ 17,9	- 7,6	+ 24,7	+ 42,0
45	Proxénétisme	- 17,1	0,0	+ 20,6	- 1,3	+ 13,3	+ 11,8

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.

*** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

5. LES INFRACTIONS N'APPARTENANT PAS À UN INDICATEUR DE L'ONDRP

Tableau AUT-PN-1 Les faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013.

Index	Nombre de Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	10 578	9 817	9 142	10 042	9 693	8 694
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	19 830	18 914	18 648	18 645	18 920	19 273
14	Violations de domicile	4 514	4 631	4 509	4 510	4 415	4 619
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	12 834	12 189	12 013	11 328	11 414	10 646
54	Non versement de pension alimentaire	7 304	7 248	6 777	6 331	6 410	6 248
72	Outrages à dépositaires autorité	24 085	23 858	23 255	22 502	22 795	21 186
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	203	223	224	179	224	213
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	149	162	196	282	240	170
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	77	86	134	150	187	188
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	1 212	1 193	1 001	1 028	1 053	866
107	Autres délits	57 937	59 285	58 580	63 267	63 159	64 085

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Tableau AUT-PN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
50	Atteintes sexuelles	- 761	- 675	+ 900	- 349	- 999	- 1 884
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	- 916	- 266	- 3	+ 275	+ 353	- 557
14	Violations de domicile	+ 117	- 122	+ 1	- 95	+ 204	+ 105
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	- 645	- 176	- 685	+ 86	- 768	- 2 188
54	Non versement de pension alimentaire	- 56	- 471	- 446	+ 79	- 162	- 1 056
72	Outrages à dépositaires autorité	- 227	- 603	- 753	+ 293	- 1 609	- 2 899
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	+ 20	+ 1	- 45	+ 45	- 11	+ 10
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	+ 13	+ 34	+ 86	- 42	- 70	+ 21
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	+ 9	+ 48	+ 16	+ 37	+ 1	+ 111
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	- 19	- 192	+ 27	+ 25	- 187	- 346
107	Autres délits	+ 1 348	- 705	+ 4 687	- 108	+ 926	+ 6 148

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Tableau AUT-PN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine de 2008 à 2013 – Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion (en %) des nombres de faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2008/2013
50	Atteintes sexuelles	- 7,2	- 6,9	+ 9,8	- 3,5	- 10,3	- 17,8
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	- 4,6	- 1,4	- 0,0	+ 1,5	+ 1,9	- 2,8
14	Violations de domicile	+ 2,6	- 2,6	+ 0,0	- 2,1	+ 4,6	+ 2,3
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	- 5,0	- 1,4	- 5,7	+ 0,8	- 6,7	- 17,0
54	Non versement de pension alimentaire	- 0,8	- 6,5	- 6,6	+ 1,2	- 2,5	- 14,5
72	Outrages à dépositaires autorité	- 0,9	- 2,5	- 3,2	+ 1,3	- 7,1	- 12,0
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	+ 9,9	+ 0,4	- 20,1	+ 25,1	- 4,9	+ 4,9
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	+ 8,7	+ 21,0	+ 43,9	- 14,9	- 29,2	+ 14,1
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	+ 11,7	+ 55,8	+ 11,9	+ 24,7	+ 0,5	+ 144,2
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	- 1,6	- 16,1	+ 2,7	+ 2,4	- 17,8	- 28,5
107	Autres délits	+ 2,3	- 1,2	+ 8,0	- 0,2	+ 1,5	+ 10,6

Champ : France métropolitaine, Police nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

Tableau AUT-GN-1 Les faits constatés d'infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Nombre de Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles*	5 170	5 138	5 030	5 616	3 855	4 079
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité*	13 311	12 669	11 805	11 628	8 810	12 129
14	Violations de domicile	3 250	3 198	3 096	3 203	3 224	3 364
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	13 105	13 894	14 938	15 803	15 901	17 050
54	Non versement de pension alimentaire	7 049	7 531	7 505	7 834	8 714	9 173
72	Outrages à dépositaires autorité	7 641	6 941	6 816	6 564	5 392	5 657
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	356	368	341	358	287	286
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	126	98	134	421	191	197
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	577	610	608	639	626	923
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	1 277	1 294	1 357	1 358	1 466	1 582
107	Autres délits	35 956	31 369	29 926	32 022	35 542	38 432

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la Gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

Tableau AUT-GN-2 Variations en volume du nombre de faits constatés d'infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013* - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en volume des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
50	Atteintes sexuelles*	- 32	- 108	+ 586	- 1 761	+ 224	- 1 091
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité*	- 642	- 864	- 177	- 2 818	+ 3 319	- 1 182
14	Violations de domicile	- 52	- 102	+ 107	+ 21	+ 140	+ 114
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	+ 789	+ 1 044	+ 865	+ 98	+ 1 149	+ 3 945
54	Non versement de pension alimentaire	+ 482	- 26	+ 329	+ 880	+ 459	+ 2 124
72	Outrages à dépositaires autorité	- 700	- 125	- 252	- 1 172	+ 265	- 1 984
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	+ 12	- 27	+ 17	- 71	- 1	- 70
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	- 28	+ 36	+ 287	- 230	+ 6	+ 71
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	+ 33	- 2	+ 31	- 13	+ 297	+ 346
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	+ 17	+ 63	+ 1	+ 108	+ 116	+ 305
107	Autres délits	- 4 587	- 1 443	+ 2 096	+ 3 520	+ 2 890	+ 2 476

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie Nationale

Source : État 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

Tableau AUT-GN-3 Variations en proportion du nombre de faits constatés d'infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013* - Variations annuelles et variations sur cinq ans.

Index	Variations en proportion** (en %) des nombres de faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012*	2012/2013*	2008/2013*
50	Atteintes sexuelles*	- 0,6	- 2,1	+ 11,7	- 31,4	+ 5,8	- 21,1
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité*	- 4,8	- 6,8	- 1,5	- 24,2	+ 37,7	- 8,9
14	Violations de domicile	- 1,6	- 3,2	+ 3,5	+ 0,7	+ 4,3	+ 3,5
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	+ 6,0	+ 7,5	+ 5,8	+ 0,6	+ 7,2	+ 30,1
54	Non versement de pension alimentaire	+ 6,8	- 0,3	+ 4,4	+ 11,2	+ 5,3	+ 30,1
72	Outrages à dépositaires autorité	- 9,2	- 1,8	- 3,7	- 17,9	+ 4,9	- 26,0
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	+ 3,4	- 7,3	+ 5,0	- 19,8	- 0,3	- 19,7
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	- 22,2	+ 36,7	+ 214,2	- 54,6	+ 3,1	+ 56,3
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	+ 5,7	- 0,3	+ 5,1	- 2,0	+ 47,4	+ 60,0
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	+ 1,3	+ 4,9	+ 0,1	+ 8,0	+ 7,9	+ 23,9
107	Autres délits	- 12,8	- 4,6	+ 7,0	+ 11,0	+ 8,1	+ 6,9

Champ : France métropolitaine, Gendarmerie nationale

Source : état 4001 annuel, DCPJ

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la Gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

LES VARIATIONS MENSUELLES DES FAITS CONSTATÉS PAR LA GENDARMERIE NATIONALE : EXEMPLES DE RUPTURES ET ILLUSTRATION DE LA MÉTHODE DE CORRECTION PROPOSÉE PAR LE RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

RAPPELS SUR LA RUPTURE DE CONTINUITÉ DES STATISTIQUES SUR LES FAITS CONSTATÉS PAR LA GENDARMERIE NATIONALE RÉSULTANT DE LA MISE EN SERVICE EN JANVIER 2012 D'UN NOUVEL OUTIL D'ENREGISTREMENT

En novembre 2012, en procédant à des vérifications de fiabilité des nombres de faits constatés, l'ONDRP a découvert que les statistiques enregistrées par la Gendarmerie nationale avaient subi un choc statistique se traduisant, pour certains index d'infractions, par un changement soudain de leur ordre de grandeur.

L'Observatoire avait établi à l'époque que « pour certaines catégories d'infractions, les nombres de faits constatés par la Gendarmerie nationale en 2012 n'étaient pas comparables à ceux des années antérieures ».

L'index illustrant le mieux la notion de rupture statistique, mis en avant dans le bulletin annuel de 2012, est l'index 52 des « violences, mauvais traitements, et abandons d'enfants ». En 2012, la Gendarmerie nationale enregistrait 7 289 faits constatés (tableau M1). Ce nombre est plus de deux fois supérieur à ceux des années précédentes (+ 105 % entre 2011 et 2012, soit +3 739 faits constatés), où il demeurait compris entre 3 000 et 3 600 faits constatés.

La distinction par mois des nombres annuels de faits constatés montre un changement de niveau brutal du nombre de faits constatés de l'index 52, survenu au début de l'année 2012 (graphique M1). Ce changement n'ayant pas été observé pour les statistiques équivalentes de la Police nationale, il n'était pas possible à l'époque de conclure à l'émergence d'un phénomène criminel nouveau survenue au début de l'année 2012.

Cette période coïncidant avec le déploiement du nouveau système d'information de la Gendarmerie nationale, Pulsar, au 1^{er} janvier 2012, l'Observatoire avait conclu à l'époque que « la mise en service de la nouvelle application de saisie de la Gendarmerie nationale [a], de façon quasi certaine, entraîné une rupture de continuité statistique entre 2012 et les années précédentes pour un certain nombre d'index de faits constatés ».

L'Observatoire a ainsi mis en avant dans son bulletin annuel portant sur les faits constatés en 2012, 13 index d'infractions qui auraient été concernés par cette rupture statistique, tout en précisant que la liste était « non exhaustive ». Ces index étaient distingués selon la probabilité qu'ils aient subi une rupture statistique jugée « quasi-certaine », « élevée », ou « moyennement élevée ».

Cette hypothèse a été confirmée par les travaux de la mission conjointe de l'inspection générale de l'administration (IGA) du ministère de l'Intérieur, de l'inspection générale de la police nationale, de l'inspection générale de la Gendarmerie nationale et de l'inspection générale de l'Insee qui a été mandatée à la suite « des ruptures statistiques constatées en 2012 ».

Dans son rapport publié le 12 juillet 2013²³, le cas de chaque index d'infractions est analysé en détail et l'effet « bien réel » de « l'entrée en service du nouvel outil » d'enregistrement des faits constatés dans la Gendarmerie nationale est évalué.

De plus, les origines de la rupture statistique sont explicitées : « déplacements d'enregistrement entre contraventions et délits créant une remontée en niveau des délits constatés, ces déplacements étant sans doute dus à la fiabilisation de l'enregistrement permise par le nouvel outil ; bascules entre index de l'état 4001, liées à une meilleure précision de l'indexation ; prise en compte d'infractions spécifiques dans les index appropriés, alors qu'elles étaient répertoriées jusque-là dans des index généralistes ; plus marginalement, choix différents d'index du fait de leur ordre de présentation dans le " menu déroulant " ».

L'Observatoire souhaite ainsi s'inscrire dans la démarche proposée par le rapport de l'IGA et illustrer, à l'aide de deux index ayant connu une rupture, comment ces préconisations pourraient constituer une première approche de travaux de correction plus importants qui pourraient être menés sur l'ensemble des données enregistrées avant 2012 par la gendarmerie nationale.

... (23) Voir <http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-HGA/Rapports-recents-classes-par-date-de-mise-en-ligne/Rapport-sur-l-enregistrement-des-plaintes-par-les-forces-de-securite-interieure>

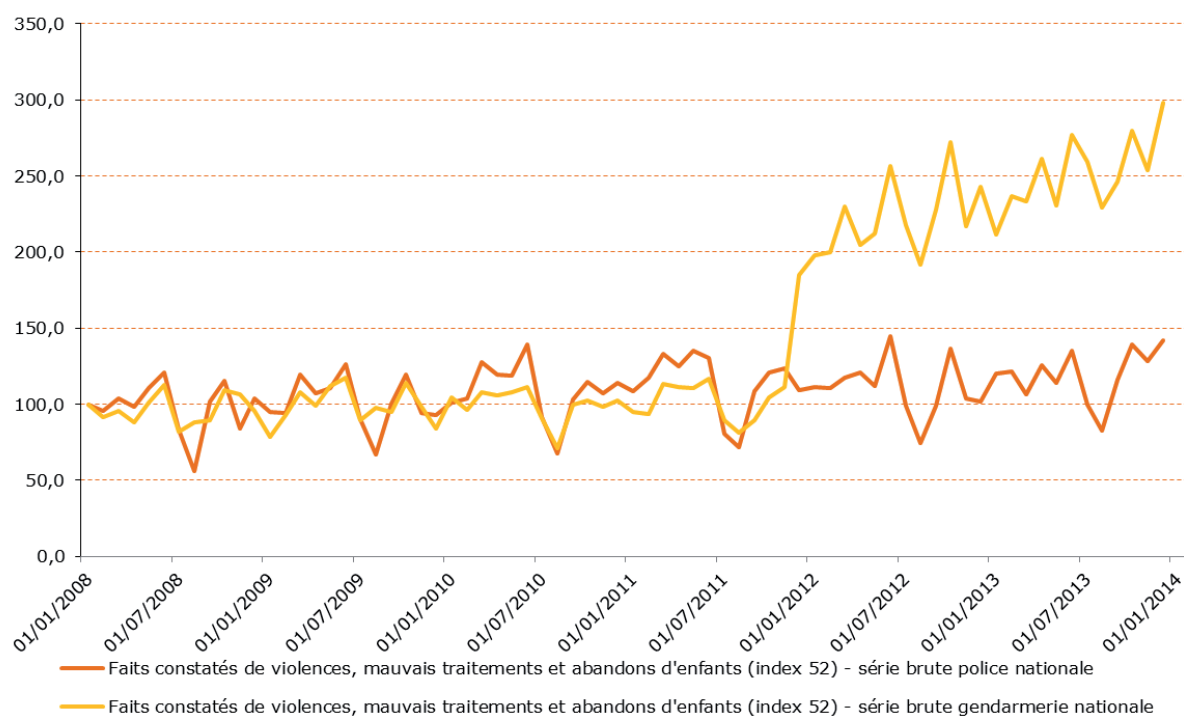
Tableau M1. Nombres et variations annuelles des faits de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants constatés par la police et la gendarmerie nationales entre 2008 et 2013.

Faits constatés de violences, mauvais traitements, et abandons d'enfants	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés par la police nationale	12 335	12 804	13 754	14 339	14 005	15 047
Variations en volume	-	+ 469	+ 950	+ 585	- 334	+ 1 042
Variations en %	-	+ 3,8	+ 7,4	+ 4,3	- 2,3	+ 7,4
Faits constatés par la gendarmerie nationale	3 165	3 238	3 270	3 550	7 289	8 234
Variations en volume	-	+ 73	+ 32	+ 280	+ 3 739	+ 945
Variations en %	-	+ 2,3	+ 1,0	+ 8,6	+ 105,3	+ 13,0

Champ : Police et Gendarmerie nationales

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Graphique M1. Faits de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants constatés par la police et la gendarmerie nationales – séries mensuelles brutes exprimées en base 100 janvier 2008.



Champ : Police et Gendarmerie nationales

Source : état 4001 mensuel, DCPJ - Traitement ONDRP Base 100 : Janvier 2008

L'ANALYSE DES FAITS CONSTATÉS MENSUELS NE PEUT ÊTRE EFFECTUÉE VIA DES COMPARAISONS MOIS À MOIS DES DONNÉES BRUTES

Les variations d'une série statistique mensuelle peuvent en général se décomposer en trois facteurs :

- Une composante tendancielle qui traduit les variations de fond de la série observée sur une longue période de temps. Elle ne présente généralement pas d'évolution brusque.
- Une composante saisonnière, qui représente les fluctuations à l'intérieur même d'une année, qui se répètent plus ou moins régulièrement d'une année à l'autre,
- Une composante irrégulière qui décrit les fluctuations résiduelles qui ne peuvent pas être attribuées aux deux autres composantes

Le rapport de l'IGA précise à ce sujet que « les séries de données infra-annuelles de type socio-économique sont le plus souvent soumises à des évolutions saisonnières, indépendamment de leur évolution tendancielle. Les activités productives ou commerciales, par exemple, subissent des fluctuations régulières liées à la période de l'année. Les exemples sont extrêmement nombreux et très divers, par exemple l'effet des périodes de soldes, de la pause estivale, de l'arrivée en septembre sur le marché de l'emploi des étudiants diplômés, les effets saisonniers dans le domaine agroalimentaire, etc. »

La présence de composantes saisonnières dans les séries mensuelles sur les faits constatés, indépendantes de leurs évolutions tendancielles, peut être illustrée à l'aide des statistiques mensuelles sur les faits constatés de vols à la tire (*graphique M2*), index d'infractions auquel l'ONDRP avait associé, dans son bulletin annuel de 2012, une probabilité de rupture « moyennement élevée ».

Le nombre mensuel de vols à la tire constatés par la gendarmerie nationale présente des pics saisonniers, observés au cours des mois de juillet et août. De même, les statistiques sur les cambriolages de résidences principales présentent également des pics saisonniers observés en juillet, août, ou au cours du mois de décembre, période des vacances scolaires.

L'existence de saisonnalités ne permet pas d'interpréter directement les variations des statistiques mensuelles entre deux périodes successives, comme révélatrices des tendances des phénomènes criminels et délinquants portés à la connaissance de la police et la gendarmerie.

L'Observatoire a fait le choix, dans ses bulletins mensuels, de présenter l'évolution des statistiques mensuelles sur la criminalité et la délinquance enregistrées sur des périodes de 12 mois glissants, ce qui permet de neutraliser l'effet des variations saisonnières. D'autres séries statistiques mensuelles, comme l'indice des prix à la consommation de l'INSEE²⁴, sont également publiées en analysant des périodes de 12 mois glissants.

Tableau M2. Nombres et variations annuelles des faits de vols à la tire constatés par la police et la gendarmerie nationales entre 2008 et 2013.

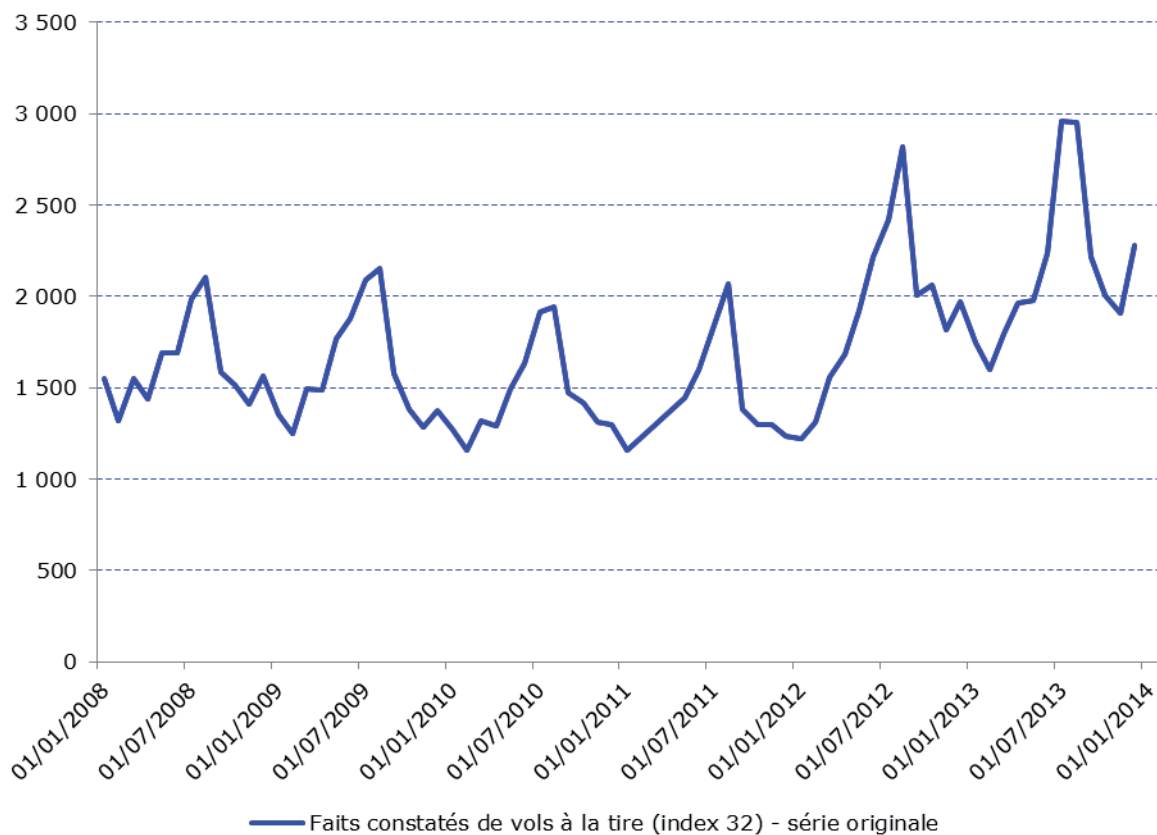
Faits constatés de vols à la tire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés par la police nationale	68 330	69 312	71 721	71 630	77 738	87 395
<i>Variations en volume</i>	-	+ 982	+ 2 409	- 91	+ 6 108	+ 9 657
<i>Variations en %</i>	-	+ 1,4	+ 3,5	- 0,1	+ 8,5	+ 12,4
Faits constatés par la gendarmerie nationale	19 403	19 088	17 518	17 229	23 004	25 644
<i>Variations en volume</i>	-	- 315	- 1 570	- 289	+ 5 775	+ 2 640
<i>Variations en %</i>	-	- 1,6	- 8,2	- 1,6	+ 33,5	+ 11,5

Champ : Police et Gendarmerie nationales

Source : état 4001 annuel, DCPJ

... (24) <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29>

Graphique M2. Faits de vols à la tire constatés par la Gendarmerie nationale – série mensuelle brute.



Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ - Traitement ONDRP

LA CORRECTION DES VARIATIONS SAISONNIÈRES DES SÉRIES MENSUELLES SUR LES FAITS CONSTATÉS PAR LA GENDARMERIE PERMETTENT DE MIEUX IDENTIFIER LES RUPTURES STATISTIQUES SURVENUES SUITE AU DÉPLOIEMENT DE PULSAR

De nombreuses séries statistiques font l'objet d'une correction des variations saisonnières. Cette technique statistique est employée pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

L'évolution du taux de chômage INSEE est par exemple étudiée à l'aide de séries corrigées des variations saisonnières²⁵. L'INSEE précise, pour expliquer les saisonnalités, que « par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction ».

Des techniques statistiques dites de « désaisonnalisation » permettent de décomposer une série statistique, comme la somme ou le produit²⁶, de composantes tendancielle, saisonnières et irrégulières.

Elles permettent ainsi d'estimer les séries corrigées des variations saisonnières, qui peuvent être utilisées pour déterminer les tendances sous-jacentes d'une série présentant des variations saisonnières.

Eurostat, autorité statistique communautaire désignée par la Commission pour développer, produire et diffuser des statistiques européennes, préconise, deux méthodes de désaisonnalisation des séries, toutes deux implémentées au sein du logiciel gratuit « Demetra ».

Les séries relatives aux faits de vols à la tire, et de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants, constatés par la gendarmerie nationale, ont ainsi été modélisées à l'aide de l'algorithme de désaisonnalisation X12-ARIMA, développé par l'US Census Bureau²⁷. Cet algorithme est également celui qui a été utilisé par la mission d'IGA, dans le cadre des travaux d'estimation des ruptures liées à Pulsar présentés par son rapport.

... (25) <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14>

... (26) Une décomposition dite « multiplicative » fait référence à une série dont l'ampleur de la saisonnalité et des pics saisonniers croît avec le niveau de la série observé. L'utilisation d'une décomposition multiplicative, pour la désaisonnalisation et la correction des points aberrants, nécessite une adaptation du calcul qui ne sera pas détaillée ici. La modélisation de la série relative aux vols à la tire a nécessité ce type de décomposition.

... (27) <http://www.census.gov/srd/www/x12a/>

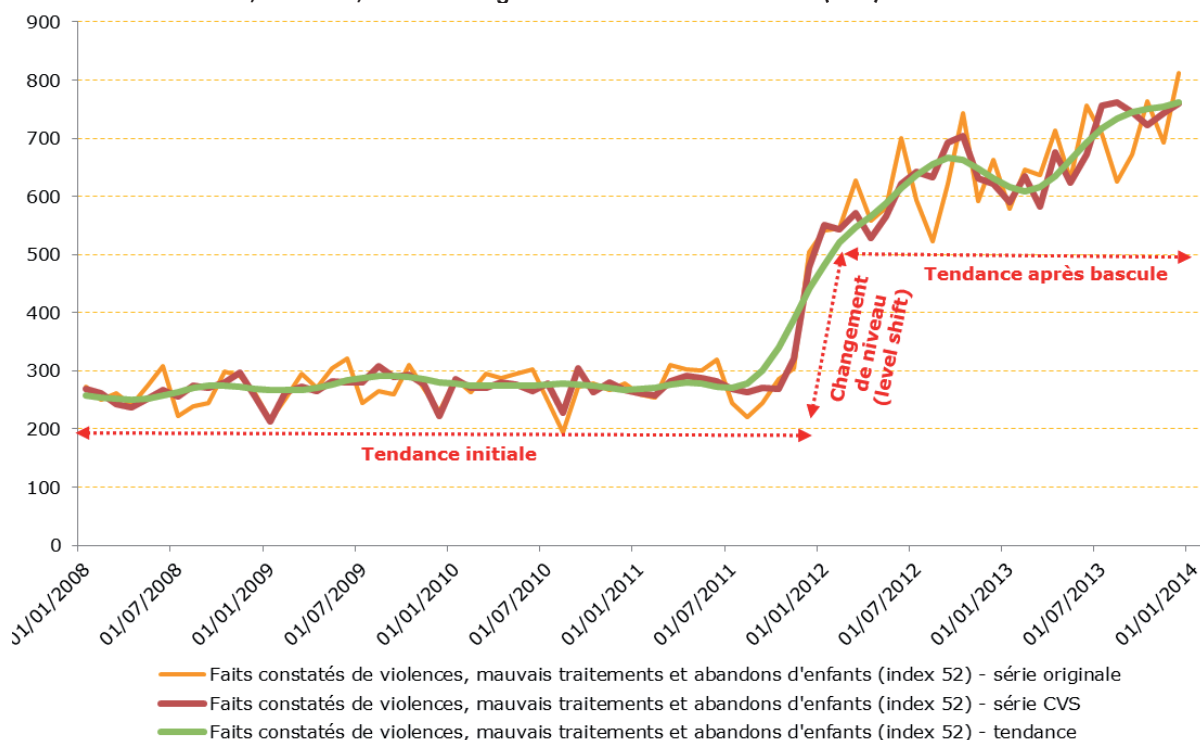
Les graphiques M3 et M4 présentent les résultats des modélisations des séries obtenues à l'aide de cette méthode. Ils permettent de mettre en évidence les ruptures survenues en janvier 2012, et leur étalement dans le temps. La mission d'IGA précise à ce sujet que « L'impact se concentre sur 2012, mais une partie ne sera visible qu'en 2013, car certains index subissent une rupture progressive sur les premiers mois de 2012 ».

La rupture statistique de la série des faits de « violences, mauvais traitements, et abandons d'enfants » (index 52) apparaît ainsi essentiellement concentrée au mois de janvier (graphique M3), avec un fort décrochage à la hausse entre décembre 2011 et janvier 2012. Elle est qualifiée, par la terminologie statistique consacrée, de changement de niveau ou « level shift ».

Pour la série relative à l'index 52, le changement de niveau est à la hausse. La mission de l'inspection générale a identifié « huit index [qui] apparaissent subir un « level shift » positif. Il s'agit des index : 25, 26, 48, 49, 52, 68, 89, et 101. Ce « level shift » se matérialise par un fort décrochage à la hausse en début d'année 2012, puis une stabilisation au nouveau niveau de délinquance enregistrée atteint. Ce type de rupture met en évidence une bascule rapide entre les deux processus sans période d'adaptation. Dans ce cas de figure, l'intégralité de l'impact est affecté à l'année en cours, et dans le cas présent à l'année 2012 ».

D'autres index ont subi un décrochage similaire à la baisse. Le rapport de l'IGA mentionne que « treize index apparaissent subir un « level shift » négatif. Il s'agit des index : 13, 19, 31, 42, 50, 56, 58, 60, 72, 79, 84, 92 et 106. ».

Graphique M3. Faits de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants constatés par la Gendarmerie nationale – série mensuelle brute, tendance, et série corrigée des variations saisonnières (CVS).



Champ : Gendarmerie nationale

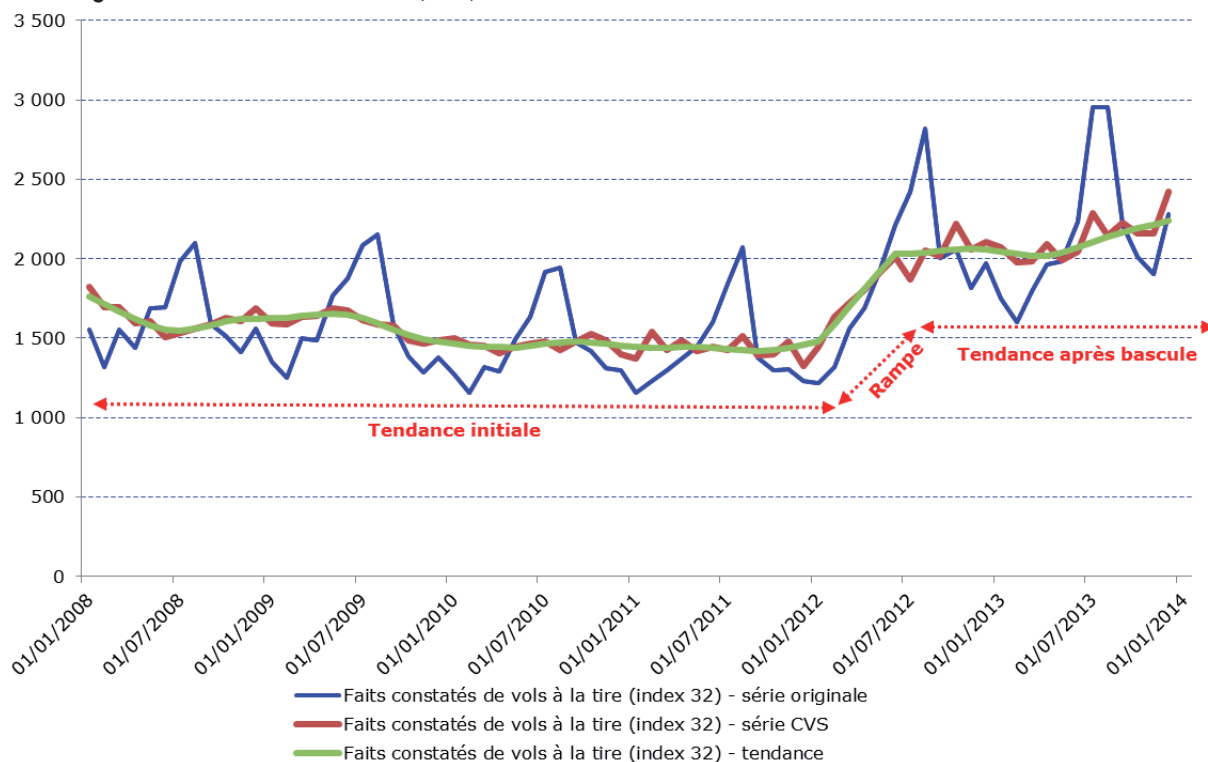
Source : état 4001 mensuel, DCPJ - Traitement ONDRP

La rupture statistique de la série des faits de vols à la tire constatés par la Gendarmerie nationale est plus étalée dans le temps. Elle se traduit par un décrochage plus progressif, entre les mois de janvier et de juin 2012, mis en évidence sur le graphique M4.

Selon le rapport de la mission de l'IGA, « douze index présentent une rupture sous forme de rampe semestrielle. Il s'agit des index 5, 7, 11, 30, 33, 47, 53, 54, 67, 73 et 83. Cette rampe matérialise une rupture progressive qui s'est étalée sur un semestre. Elle met en évidence une adaptation au nouveau processus de manière progressive mais relativement rapide ».

Par ailleurs, elle précise également que « cinq index présentent une rupture sous forme de rampe annuelle. Il s'agit des index 12, 29, 38, 44, et 85. Cette rampe matérialise une rupture progressive qui s'est étalée sur toute l'année. »

Graphique M4. Faits de vols à la tire constatés par la Gendarmerie nationale – série mensuelle brute, tendance, et série corrigée des variations saisonnières (CVS).



Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ - Traitement ONDRP

EXEMPLES DE CORRECTIONS ESTIMÉES SELON LA MÉTHODE PROPOSÉE PAR LE RAPPORT DE L'IGA POUR LES DEUX INDEX DE L'ÉTAT 4001 ÉTUDIÉS

L'algorithme de modélisation X12-ARIMA intègre des fonctions de détection et de correction des points aberrants²⁸ ou des ruptures statistiques, ce afin d'éliminer les effets susceptibles de nuire à la qualité de la désaisonnalisation (phase dite de « pré-ajustement »)²⁹.

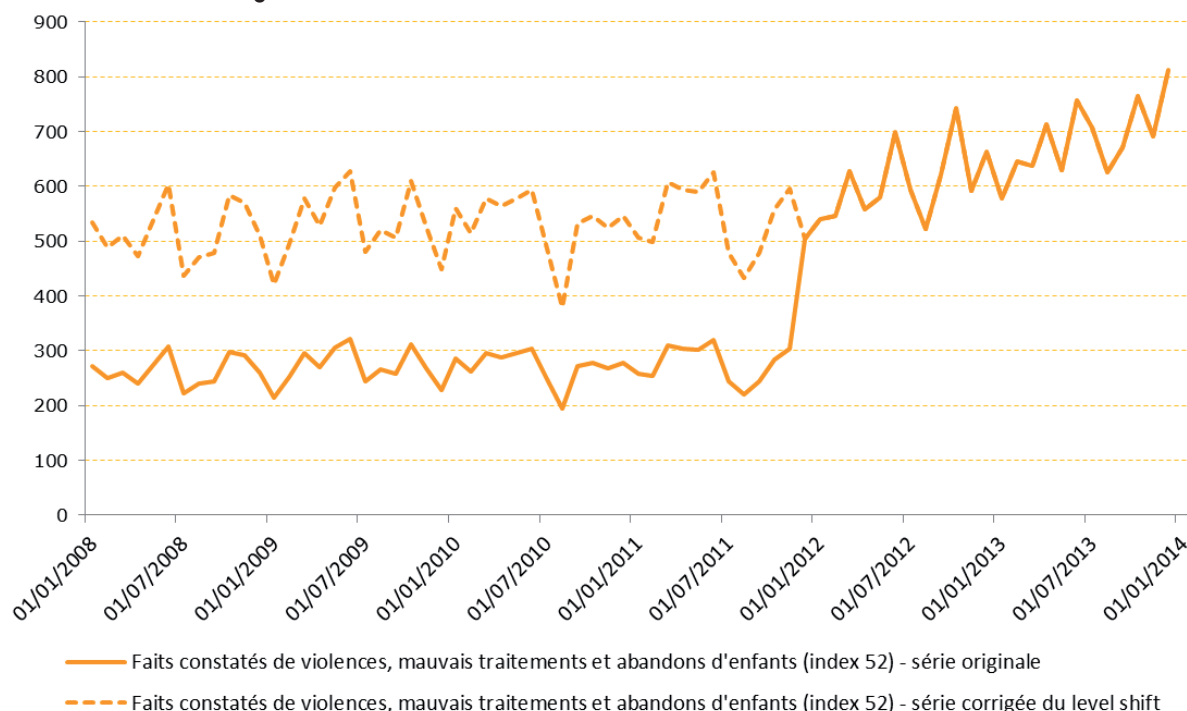
La détection des points aberrants peut être automatique et/ou spécifiée en amont par l'utilisateur. Le graphique M5 présente ainsi les résultats obtenus après pré-ajustement de la série par Demetra (série B1 de la décomposition X12-ARIMA), pour laquelle a été spécifiée la détection d'un changement de niveau en janvier 2012. Pour le graphique M6, la détection d'une rampe associée au premier semestre 2012 a été paramétrée pour l'étape de pré-ajustement de la désaisonnalisation de la série.

Cette approche permet ainsi d'estimer que, si les faits enregistrés en 2011 avaient été enregistrés, non pas sous l'ancien système, mais sous le nouveau système d'information Pulsar, la gendarmerie nationale aurait constaté environ 6 500 faits de « violences, mauvais traitements, et abandons d'enfants », ce qui aurait représenté une hausse d'environ 13 % entre 2011 et 2012, et 23 500 faits de vols à la tire, soit une hausse non liée à l'effet Pulsar de + 4,2 % entre 2011 et 2012.

... (28) Les points aberrants sont des observations peu fréquentes, c'est-à-dire des points qui ne suivent pas la distribution caractéristique du reste des données. Elles peuvent résulter d'erreurs de mesure ou de toute autre anomalie ne devant pas être modélisée.

... (29) Elle permet également de corriger les effets calendaires, cet aspect ne sera cependant pas détaillé ici.

Graphique M5. Faits de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants constatés par la gendarmerie nationale – série brute et série corrigée du « level shift ».



Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ - Traitement ONDRP

Correction obtenue via une modélisation X12-ARIMA avec spécification d'un « level shift » en janvier 2012

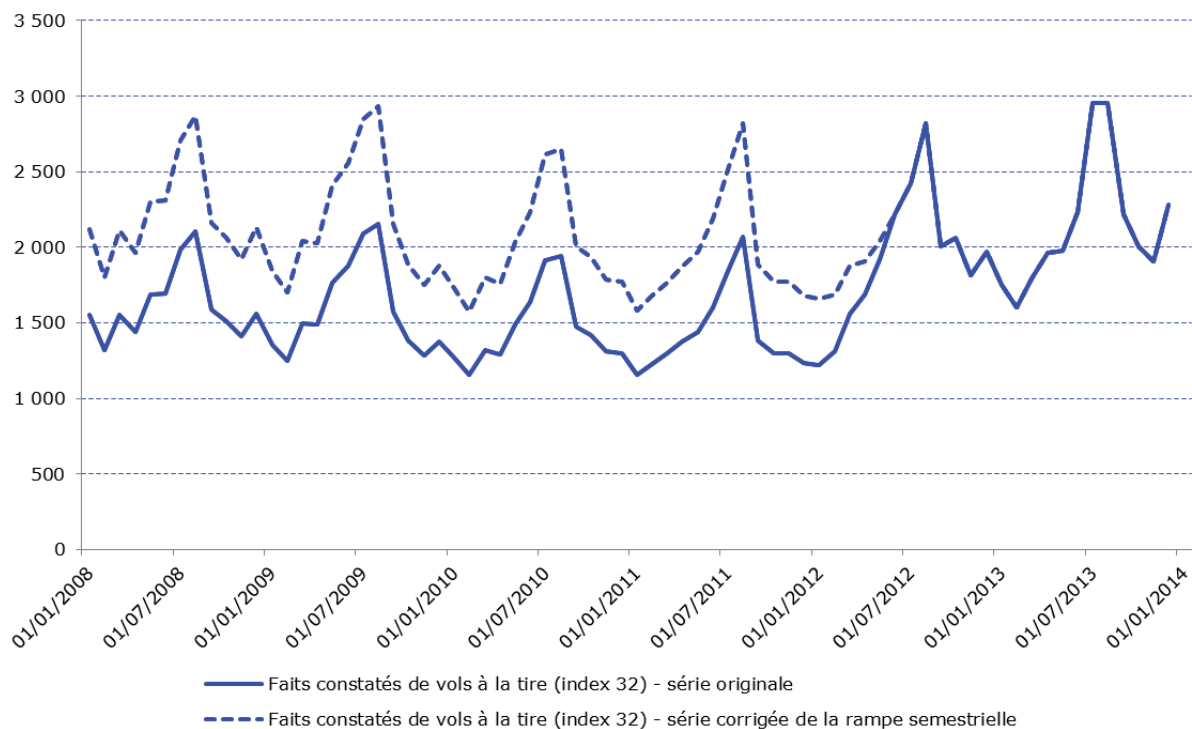
Tableau M3. Nombres et variations annuelles des faits de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants constatés par la police et la gendarmerie nationales (données initiales et données corrigées) entre 2008 et 2013.

Faits constatés de violences, mauvais traitements, et abandons d'enfants	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés par la police nationale	12 335	12 804	13 754	14 339	14 005	15 047
Variations en volume	-	+ 469	+ 950	+ 585	- 334	+ 1 042
Variations en %	-	+ 3,8	+ 7,4	+ 4,3	- 2,3	+ 7,4
Faits constatés par la gendarmerie nationale - données initiales	3 165	3 238	3 270	3 550	7 289	8 234
Variations en volume	-	+ 73	+ 32	+ 280	+ 3 739	+ 945
Variations en %	-	+ 2,3	+ 1,0	+ 8,6	+ 105,3	+ 13,0
Faits constatés par la gendarmerie nationale - données corrigées	6 198	6 341	6 404	6 468	7 289	8 234
Variations en volume	-	+ 143	+ 63	+ 64	+ 821	+ 945
Variations en %	-	+ 2,3	+ 1,0	+ 1,0	+ 12,7	+ 13,0

Champ : Police et Gendarmerie nationales

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Graphique M6. Faits de vols à la tire constatés par la Gendarmerie nationale – série brute et série corrigée d'une « rampe semestrielle ».



Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ - Traitement ONDRP

Correction obtenue via une modélisation X12-ARIMA avec spécification d'une rampe entre janvier et juin 2012

Tableau M4. Nombres et variations annuelles des faits de vols à la tire constatés par la police et la gendarmerie nationales (données initiales et données corrigées) entre 2008 et 2013.

Faits constatés de vols à la tire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés par la police nationale	68 330	69 312	71 721	71 630	77 738	87 395
Variations en volume	-	+ 982	+ 2 409	- 91	+ 6 108	+ 9 657
Variations en %	-	+ 1,4	+ 3,5	- 0,1	+ 8,5	+ 12,4
Faits constatés par la gendarmerie nationale - données initiales	19 403	19 088	17 518	17 229	23 004	25 644
Variations en volume	-	- 315	- 1 570	- 289	+ 5 775	+ 2 640
Variations en %	-	- 1,6	- 8,2	- 1,6	+ 33,5	+ 11,5
Faits constatés par la gendarmerie nationale - données corrigées	26 468	26 039	23 897	23 503	24 484	25 644
Variations en volume	-	- 430	- 2 142	- 394	+ 981	+ 1 160
Variations en %	-	- 1,6	- 8,2	- 1,6	+ 4,2	+ 4,7

Champ : Police et Gendarmerie nationales

Source : état 4001 annuel, DCPJ

UNE CORRECTION PLUS FINE DES DONNÉES ENREGISTRÉES PAR LA GENDARMERIE SOUS L'ANCIEN SYSTÈME NÉCESSITERAIT DE REVENIR À LA SOURCE DE LEUR ENREGISTREMENT

Ces deux exemples permettent ainsi de présenter une méthode d'estimation de l'effet du déploiement du nouveau système d'information Pulsar sur les statistiques de la criminalité et la délinquance constatées par la Gendarmerie nationale. Le rapport de la mission d'IGA précise qu'« il est [...] essentiel d'insister sur le fait que [ces] chiffres [...] constituent par nature une estimation que des travaux plus approfondis encore, pourront bien sûr permettre d'affiner ». Elle précise également que « les ruptures identifiées sur les séries infra-annuelles et leur quantification sont toutefois souvent discutables en niveau et en nature ».

Elle préconise pour reconstituer le passé des séries, c'est-à-dire les statistiques que l'on aurait obtenues avant 2012 si les faits constatés par la Gendarmerie nationale avaient été enregistrés sous le nouveau système Pulsar, un travail s'appuyant sur les données enregistrées en amont de la procédure, au moment du dépôt de plainte. L'approche présentement utilisée est ainsi qualifiée de « base alternative de réropolation ».

La mission propose également plusieurs scénarios de modification de la gouvernance statistique en matière de sécurité publique, dont la mise en œuvre pourrait avoir un impact sur la collecte et ses modalités de contrôle, ainsi que sur la répartition des tâches entre l'ONDRP et les autres acteurs.

LES VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND RECENSÉS PAR L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ (OCLCO)

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a publié une fiche thématique dans son dernier rapport annuel portant sur l'« Évolution du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, entre 2008 et 2012 »³⁰. Le niveau de détail proposé dans cette fiche est le résultat de l'exploitation des données recensées par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO). Cet office, intégré à la Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCODF) dispose d'une connaissance spécifique des vols à main armée. Dans ce bulletin, l'Observatoire se propose de présenter les dernières évolutions du nombre de vols à main armée contre le secteur marchand, selon le recensement effectué par l'OCLCO, en y intégrant l'année 2013.

Tableau V1. Évolution du nombre de vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand entre 2008 et 2013 selon la catégorie et la nature de l'établissement victime.

Vols à main armée : recensement OCLCO	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand	3 833	4 270	3 904	3 426	3 151	3 210
Variations annuelles (en volume)	-	+ 437	- 366	- 478	- 275	+ 59
Variations annuelles (en %)	-	+ 11,4	- 8,6	- 12,2	- 8,0	+ 1,9
Vols à main armée contre des établissements financiers	387	334	278	192	178	138
Variations annuelles (en volume)	-	- 53	- 56	- 86	- 14	- 40
Variations annuelles (en %)	-	- 13,7	- 16,8	- 30,9	- 7,3	- 22,5
Agences bancaires (hors agences du groupe "La Poste")	201	126	80	56	56	30
Variations annuelles (en volume)	-	- 75	- 46	- 24	0	- 26
Variations annuelles (en %)	-	- 37,3	- 36,5	- 30,0	0,0	- 46,4
Agence du groupe "La poste"	186	208	198	136	120	108
Variations annuelles (en volume)	-	+ 22	- 10	- 62	- 16	- 12
Variations annuelles (en %)	-	+ 11,8	- 4,8	- 31,3	- 11,8	- 10,0
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	3 396	3 907	3 573	3 186	2 931	3 035
Variations annuelles (en volume)	-	+ 511	- 334	- 387	- 255	+ 104
Variations annuelles (en %)	-	+ 15,0	- 8,5	- 10,8	- 8,0	+ 3,5
Commerces de proximité y compris courses et jeux (PMU, casinos...)	2 322	2 710	2 411	2 129	1 981	2 143
Variations annuelles (en volume)	-	+ 388	- 299	- 282	- 148	+ 162
Variations annuelles (en %)	-	+ 16,7	- 11,0	- 11,7	- 7,0	+ 8,2
Grandes surfaces	420	386	351	245	193	264
Variations annuelles (en volume)	-	- 34	- 35	- 106	- 52	+ 71
Variations annuelles (en %)	-	- 8,1	- 9,1	- 30,2	- 21,2	+ 36,8
Stations-services	333	353	266	245	246	208
Variations annuelles (en volume)	-	+ 20	- 87	- 21	+ 1	- 38
Variations annuelles (en %)	-	+ 6,0	- 24,6	- 7,9	+ 0,4	- 15,4
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	143	223	290	359	327	224
Variations annuelles (en volume)	-	+ 80	+ 67	+ 69	- 32	- 103
Variations annuelles (en %)	-	+ 55,9	+ 30,0	+ 23,8	- 8,9	- 31,5
Pharmacies	84	115	97	100	118	104
Variations annuelles (en volume)	-	+ 31	- 18	+ 3	+ 18	- 14
Variations annuelles (en %)	-	+ 36,9	- 15,7	+ 3,1	+ 18,0	- 11,9
Autres établissements industriels et commerciaux	94	120	158	108	66	92
Variations annuelles (en volume)	-	+ 26	+ 38	- 50	- 42	+ 26
Variations annuelles (en %)	-	+ 27,7	+ 31,7	- 31,6	- 38,9	+ 39,4
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	50	29	53	48	42	37
Variations annuelles (en volume)	-	- 21	+ 24	- 5	- 6	- 5
Variations annuelles (en %)	-	- 42,0	+ 82,8	- 9,4	- 12,5	- 11,9

Source : télégrammes OCLCO - Traitement ONDRP

* * *



ONDRP

OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES



ÉCOLE MILITAIRE

1 place Joffre

Case 39

75700 PARIS 07 SP

Tél.: 33 (0)1 76 64 89 00 – Télécopie : 33 (0)1 76 64 89 27

www.inhesj.fr